

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

Ce numéro comporte deux séances. La quatre-vingt-quinzième séance est encartée entre les pages 3354 et 3355

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(94^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 19 juin 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère** (p. 3345).2. **Questions au Gouvernement** (p. 3345).

SITUATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES (p. 3345)

MM. François d'Harcourt, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

ETAT DE LA FRANCE (p. 3346)

M. Hubert Falco, Mme Edith Cresson, Premier ministre.

PRIX DE LA VIANDE ET DU LAIT (p. 3348)

MM. Jean-Marie Leduc, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

STATUT DES INFIRMIERS ET DES INFIRMIÈRES (p. 3348)

MM. Jean-Claude Boulard, Bruno Durieux, ministre délégué à la santé.

SITUATION ÉCONOMIQUE
À CLERMONT-FERRAND (p. 3349)

MM. Maurice Pourchon, Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

POLITIQUE AGRICOLE DU GOUVERNEMENT (p. 3350)

MM. René André, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

SITUATION DES COMMERÇANTS (p. 3351)

MM. Jean-Paul Charié, François Dubin, ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation.

SITUATION DES PRODUCTEURS DE LAIT (p. 3352)

MM. Adrien Durand, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

SITUATION DES PAYSANS FRANÇAIS (p. 3352)

MM. Gilbert Millet, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

SPORT DANS LES BANLIEUES (p. 3353)

M. Gérard Bapt, Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports.

CONFÉRENCE ANTARCTIQUE (p. 3355)

Mme Marie-Noëlle Lienemann, M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement.

ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD (p. 3355)

MM. Christian Cabal, Louis Mexandeu, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT
DU BASSIN DE LA LOIRE (p. 3356)

MM. Edouard Landrain, Brice Lalonde, ministre de l'environnement.

IMPLANTATION DU T.G.V. EN FRANCE
ET DANS LE MONDE (p. 3357)

MM. Fabien Thiémé, Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

Suspension et reprise de la séance (p. 3359)

M. Jean Auroux.

Suspension et reprise de la séance (p. 3359)3. **Réforme hospitalière.** - Suite de la discussion, en nouvelle lecture, d'un projet de loi (p. 3359).APPLICATION DE L'ARTICLE 44,
ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION

M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé.

Vote sur l'ensemble (p. 3360)

Explications de vote :

MM. Jean-Yves Chamard,
Gilbert Millet,
Charles Millon,
Jean-Pierre Foucher.

M. Charles Millon.

Suspension et reprise de la séance (p. 3361)

M. le ministre.

MM. Jean-Yves Chamard, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 3361)*Rappel au règlement* (p. 3361)

M. Charles Millon.

Le vote sur le projet de loi est réservé jusqu'à la vérification du quorum.

Suspension et reprise de la séance (p. 3362)

M. le président.

Conformément à l'article 61, alinéa 3, du règlement, le vote sur le projet de loi est reporté à la prochaine séance.

M. le ministre.

4. **Ordre du jour** (p. 3362).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de parlementaires japonais, conduite par M. Masao Hori, vice-président du groupe d'amitié « Japon-France » à la Chambre des Représentants du Japon.

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à nos collègues.

(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent).

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe Union pour la démocratie française.

SITUATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES

M. le président. La parole est à M. François d'Harcourt.

M. François d'Harcourt. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, mes chers collègues, ma démarche revêt une certaine solennité compte tenu de l'immense détresse des agriculteurs.

C'est la raison pour laquelle un certain nombre de mes collègues - Philippe Vasseur, mes collègues de Basse-Normandie, Nicole Ameline, René Garrec, Francis Saint-Ellier et Claude Gatignol, ainsi que Charles Fèvre, Paul Chollet et Claude Gaillard - ont souhaité s'associer à ma question d'actualité.

Depuis 1984, les agriculteurs subissent les quotas, les aléas climatiques, l'effondrement des cours de la viande, la baisse du prix du blé, et maintenant la chute catastrophique - moins 20 p. 100 - du prix du lait.

Les responsabilités sont, bien sûr, partagées.

Les autorités de Bruxelles ont une part de responsabilité. L'été dernier, elles ont laissé 500 000 têtes de bétail entrer dans la Communauté européenne, et cela en violation des règlements communautaires, en particulier des règlements sanitaires. Aujourd'hui encore, Bruxelles laisse ces importations en provenance de pays hors Communauté se poursuivre.

Le gouvernement français ferme, lui aussi, les yeux sur ces importations. Actuellement arrive sur nos marchés de la viande à 14 francs le kilo ! Il ferme les yeux sur une politique qui, en définitive, appauvrit les pays de l'Est et ruine les paysans de l'Ouest. (Applaudissements sur les bancs du

groupe Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

N'oublions pas que les quotas laitiers ont été instaurés dans le but de préserver le prix du lait. Or nous assistons aujourd'hui à une diminution constante et inadmissible à la fois du prix du lait et des quotas.

C'est là qu'intervient la responsabilité du Gouvernement.

Nos partenaires européens doivent faire face aux mêmes problèmes, mais ils agissent avec infiniment plus de réalisme.

Prenons le cas de l'Allemagne. Celle-ci a compris depuis fort longtemps que l'on ne peut pas garantir les prix sur le marché. Les Allemands ont donc opté pour un système de parité en mettant au point le « plan de parité verte », qui se traduit par des remboursements spécifiques. Dans le cas de la France, on pourrait envisager une détaxation à 100 p. 100 du fioul ou la suppression de la T.V.A. sur les ventes d'animaux. L'Allemagne procède également à des baisses de charges. Enfin, elle accorde une prime à l'hectare, avec un prix plancher et un prix plafond.

C'est dire que nous pourrions nous inspirer de ce que font certains de nos partenaires de la Communauté.

C'est d'autant plus vrai que les mesures qui s'imposent sont connues et que l'on peut se demander pourquoi les pouvoirs publics hésitent à prendre leurs responsabilités : compenser la baisse du revenu ; mettre fin à la dégradation du prix du lait, instaurer un vaste plan de restructuration laitière et mettre sur pied un plan d'intervention - il a été totalement démantelé - et qui servirait de « filet protecteur » ; enfin, procéder à une baisse des charges et à une suppression de la taxe de coresponsabilité, laquelle ne correspond plus à rien et dont on ne sait pas où elle passe.

Bien entendu, monsieur le ministre, vous allez me rétorquer qu'il faut pouvoir financer cette politique. Permettez-moi de vous rappeler que le Gouvernement a trouvé, en l'espace d'un après-midi, 4,5 milliards de francs pour les lycéens lorsqu'ils sont « descendus » des banlieues vers la capitale, (Protestations sur les bancs du groupe socialiste),...

M. Alain Juppé, M. Jacques Godfrain et M. Michel Giraud. C'est vrai !

M. François d'Harcourt. ... et qu'il a dégagé en une soirée 1,5 milliard de francs pour renflouer deux chaînes de télévision ! Comment se fait-il qu'il ne soit pas capable de trouver 7 milliards de francs, sur cinq ans, pour remettre sur rails l'agriculture française et la sauver ? (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

En conclusion - j'en viens à ma question (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) -, les agriculteurs ne constituent pas une catégorie sociale à part. Ils sont, dans la communauté nationale, des Français à part entière. Comme toutes les catégories en difficulté - et elles sont nombreuses, aujourd'hui, dans notre pays - ils méritent aide et considération.

Monsieur le ministre, allez-vous vraiment et rapidement prendre des mesures qui permettront à nos agriculteurs de sortir de cette détresse, afin d'éviter qu'elle ne se transforme demain en une véritable révolte ? (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)

M. le président. Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir faire silence, car le bruit des conversations gêne l'orateur et ceux qui veulent l'écouter.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, nous assistons effectivement en ce moment à une baisse du prix du lait, qui dépasse parfois dix centimes le litre et, depuis une quinzaine de jours, à une nouvelle chute des cours de la viande bovine.

En ce qui concerne le lait, les dispositions qui viennent d'être arrêtées par la Commission de Bruxelles, largement d'ailleurs sur l'initiative de la France, vont mettre à notre disposition plus de 3 milliards de francs pour faire de la restructuration laitière.

Nous nous étions mis d'accord avec l'interprofession pour pouvoir faire des rachats de cessation d'activité et transférer les litrages ainsi dégagés sur des exploitants - gratuitement pour les jeunes. Je crois que le règlement communautaire qui vient d'intervenir va faciliter la solution que nous recherchions avec la profession.

Il n'en reste pas moins que la chute des cours est très inquiétante en ce qui concerne le lait et qu'il faut souhaiter que l'interprofession engage le plus vite possible des conversations sous l'égide des pouvoirs publics, notamment avec certaines grandes surfaces qui pratiquent des prix d'appel et qui cassent les prix, sans intérêt d'ailleurs pour les consommateurs parce que l'argent ainsi dégagé est récupéré sur d'autres produits.

Voilà une piste que je vous indique et que nous étudions avec les professionnels.

En ce qui concerne la viande bovine, nous sommes sur le point de lancer un programme d'aide aux revenus agricoles, qui permettra d'aider pendant cinq ans, avec un financement communautaire de 25 p. 100, les agriculteurs particulièrement sinistrés.

D'autre part, le règlement communautaire permet désormais la mise en place d'un « filet de sécurité », qui, par l'intervention publique, sera beaucoup plus favorable que le système précédent, lequel ne profitait qu'aux producteurs - et surtout aux opérateurs - irlandais, voire allemands.

D'ailleurs, la France vient d'obtenir depuis le 14 juin le déclenchement du stockage public. Le fait que, chaque semaine, on puisse mettre au stockage 6 000 tonnes de viande devrait commencer à avoir un effet bénéfique.

Mais, en cette matière, bien entendu, on ne sera jamais assez attentif ni assez vigilant pour mesurer sur le terrain le résultat des politiques qu'on déclenche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

ÉTAT DE LA FRANCE

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, pour poser une deuxième question du groupe U.D.F.

M. Hubert Falco. Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

M. Willy Diméglio. Elle est arrivée au banc du Gouvernement !

M. Hubert Falco. Madame le Premier ministre, il y a un mois, votre nomination devait apporter un « nouvel élan » à la France !

Un mois plus tard, le seul élan qui vous porte encore est l'irrépressible besoin d'augmenter les impôts et les charges qui pèsent sur les Français.

Vous vous étiez déclaré réservée sur les impôts indirects, dont il convenait de diminuer la part dans notre système fiscal. Or l'une de vos premières actions a été d'augmenter le taux de la T.V.A. sur certains produits, au risque de mettre en difficulté plusieurs secteurs économiques.

M. Willy Diméglio. Les fleurs, par exemple !

M. Hubert Falco. Devons-nous conclure que, par souci de rééquilibrage, vous allez également augmenter les impôts directs ?

Où est passée votre volonté récemment affichée de stabiliser, voire de diminuer les impôts et taxes ?

Depuis votre arrivée, madame le Premier ministre, vous n'épargnez ni les entreprises, ni les salariés, ni les retraités, qui voient régulièrement leur pouvoir d'achat se réduire. Après l'augmentation de 0,9 p. 100 de la cotisation maladie, après la modification de la taxe d'habitation, qu'allez-vous nous proposer comme nouveaux prélèvements pour boucher les trous budgétaires ou sociaux ?

En réduisant le pouvoir d'achat des Français et en augmentant les prélèvements, vous portez atteinte à l'activité économique. Et l'Etat verra diminuer ses rentrées fiscales ! Le seul résultat de cette politique, madame le Premier ministre, est le nombre croissant de chômeurs.

De plus en plus nombreux, les Français vous manifestent leur mécontentement. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Kuchelda. Démagogue !

M. Hubert Falco. On va vers l'explosion. La paix sociale, seule légitimité que s'était trouvée le candidat Mitterrand, est aujourd'hui plus que jamais menacée.

M. Jean-Pierre Kuchelda. La question !

M. Hubert Falco. On voit réapparaître les manifestations de masse, qui ne semblent pas vous atteindre.

M. Jean-Pierre Kuchelda. La question !

M. Hubert Falco. Après avoir vu défiler 100 000 représentants des professions de santé,...

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Exact !

M. Hubert Falco. ... vous êtes confrontée à une multiplication des conflits sociaux...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Elle en a « rien à cirer » !

M. Hubert Falco. ... dans la police, dans les hôpitaux, chez les agriculteurs, dans les transports aériens, à la S.N.C.F.

M. Jean-Pierre Kuchelda. La question !

M. Hubert Falco. Pendant ce temps-là, madame le Premier ministre, les usagers souffrent. *(« C'est vrai ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

M. Roland Huguet. La motion de censure, c'était lundi !

M. Hubert Falco. Il est d'ailleurs intéressant de constater que ces mouvements coïncident avec le retour des communistes dans votre majorité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Jean-Claude Lefort. Vive le mouvement social !

M. Hubert Falco. Vous avez fort à faire, madame le Premier ministre. Le plus pressant n'est peut-être pas de multiplier les plans d'urgence,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

M. Hubert Falco. ... mais de remettre à sa véritable place l'Etat, dont l'autorité est gravement contestée. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. En Corse, par exemple !

M. Hubert Falco. Ainsi, les policiers, soutenus par une très grande majorité de Français, attendent des moyens et des instructions pour lutter contre l'insécurité. Face aux risques d'éclatement social, confrontée à la faiblesse de notre économie et donc de vos possibilités d'action, vous devez, madame le Premier ministre, redéfinir les priorités de l'Etat avant que la situation ne devienne incontrôlable. En avez-vous les moyens ? *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Kuchelda. Trop long le discours !

M. Hubert Falco. Monsieur le président, je souhaiterais pouvoir m'exprimer dans le silence. Lorsque c'est l'opposition qui est responsable du bruit, vous ne manquez pas de le faire remarquer !

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

M. Hubert Falco. Madame le Premier ministre, le temps presse, la France est impatiente. Nous vous attendons ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. Avant de donner la parole à Mme le Premier ministre, je demande à chacun d'écouter dans le silence les questions et les réponses, qui ne doivent pas être trop longues.

Madame le Premier ministre, vous avez la parole.

Mme Edith Cresson, Premier ministre. Ainsi que vous l'avez très bien indiqué, monsieur le député, il y a fort à faire. *(« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

C'est pourquoi mon gouvernement a déjà commencé à agir.

Il a, sans attendre, pris les mesures rendues nécessaires par une situation que vous connaissez bien, à savoir le profond déficit des comptes de la sécurité sociale.

L'alternative est la suivante : soit le déficit de 32 milliards de francs est résorbé, soit la sécurité sociale connaîtra des difficultés accrues.

Je pense que personne ici ne souhaite mettre en péril la sécurité sociale à laquelle les Français, dans leur ensemble, sont si attachés. Même si elle connaît des difficultés, la sécurité sociale reste pour nos compatriotes le recours, lorsqu'ils se trouvent dans une situation difficile, en arrêt longue maladie par exemple. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il fallait certes prendre des mesures rapidement - et nous les avons prises -, mais il convient aussi, à plus long terme, de mettre fin à cette situation caractérisée par le rythme insupportable auquel croissent les dépenses de santé.

Tous les autres pays européens ont mis en place des systèmes destinés à freiner les dépenses, tout en tenant compte des besoins de santé de la population. C'est évidemment ce que je souhaite. Il n'est pas normal que la France soit le premier consommateur de médicaments du monde. De ce record,...

M. Gérard Léonard. La France est malade du socialisme !

Mme le Premier ministre. ... nous souhaiterions nous passer ! *(Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Pierre Mazeaud. C'est votre régime qui envoie les Français aux pharmaciens !

M. Gérard Gouzes. Chez les pharmaciens, monsieur Mazeaud !

Mme le Premier ministre. Les mesures d'économie concernant la sécurité sociale ont déjà commencé à être mises en place par le précédent gouvernement. Nous poursuivrons cette politique avec la plus grande énergie, en particulier en ce qui concerne la gestion en plus du freinage des dépenses médicales excessives. Nous ne voulons pas, comme c'est le cas depuis vingt ans, être obligés périodiquement de combler un déficit en prenant des mesures d'extrême urgence, qui, bien entendu, pèsent sur les salariés. Cela, nous ne le souhaitons pas.

En ce qui concerne les impôts, je répète que je ne suis pas favorable à la fiscalité indirecte. Par définition, elle est injuste car elle pèse sur les revenus des ménages. Je préfère la fiscalité directe qui, elle, est assise sur les revenus. *(Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)* Je l'ai indiqué lorsque j'ai refusé le relèvement de la taxe sur les produits pétroliers, et ce en accord avec le ministre de l'économie et des finances. *(« Ah ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Pierre Mazeaud. Enfin ! On se posait des questions ! *(Sourires.)*

Mme le Premier ministre. Nous ne souhaitons pas un alourdissement de la fiscalité indirecte. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

En revanche, et vous le savez très bien,...

M. Pierre Mazeaud. Non, justement, nous ne le savons pas !

Mme le Premier ministre. ... ce n'est pas faire preuve de bonne foi que de s'insurger contre les hausses en matière de T.V.A., puisque nous sommes obligés d'harmoniser notre T.V.A. avec l'ensemble des systèmes européens de T.V.A.

M. Gabriel Kasperoit. Quand ?

M. Philippe Vasseur. En 1993 !

Mme le Premier ministre. D'ailleurs, antérieurement, nous avons pris d'autres mesures dans le sens de l'abaissement de la T.V.A.

M. Pierre Mazeaud. Il faut changer de Premier ministre !

Mme le Premier ministre. De surcroît, comme la T.V.A. en France est globalement supérieure à celle des autres pays européens, les Français y gagneront - bien sûr, le budget de l'Etat recueillera évidemment moins d'argent, mais il faudra bien s'y faire...

M. Gabriel Kasperoit. Demain, on rase gratis ! Pour l'instant, vous n'avez fait qu'augmenter et rien d'autre ! Ce n'est pas honnête !

Mme le Premier ministre. Nous devons agir ainsi pour harmoniser notre fiscalité avec celle des autres pays européens.

S'agissant de la modification de la taxe locale d'habitation, à laquelle vous avez sans doute voulu faire allusion, monsieur le député, si j'ai bien compris votre question, mais je n'en suis pas certaine,...

M. Pierre Mazeaud. M. Falco s'est exprimé clairement !

Mme le Premier ministre. ... elle ne rapportera pas un sou de plus au budget de l'Etat : seule la répartition de cette taxe sera différente, avec des modifications pour 30 p. 100 des assujettis.

Vous êtes, pour la plupart d'entre vous, mesdames, messieurs les députés, des élus locaux. Vous connaissez tous le cas de ces femmes âgées, qui vivent seules dans une maison trop grande qu'elles ne veulent pas quitter - et qu'on ne veut pas leur faire quitter - et qui paient une taxe sur la superficie de leur logement alors qu'elles ne disposent que de faibles revenus, un peu plus de la moitié d'une retraite pour les veuves. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)* Ce sont ces personnes que nous voulons aider.

M. Gabriel Kasperoit. Ce n'est, hélas, qu'un aspect de la question !

Mme le Premier ministre. En compensation, nous demanderons un peu plus à ceux qui, grâce à leurs revenus, peuvent payer davantage.

Nous aurions augmenté, dites vous, le poids des charges pesant sur les entreprises. C'est totalement inexact ! Dans cette affaire du financement de la sécurité sociale, le poids des charges pesant sur les entreprises n'a pas été accru car nous avions le souci de préserver l'emploi.

M. Hubert Falco. Bref, tout va bien, madame le Premier ministre !

Mme le Premier ministre. Ces charges n'ont d'ailleurs jamais été aussi élevées qu'en 1987, lorsque M. Balladur était ministre de l'économie et des finances ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gabriel Kasperoit. C'est faux !

M. Jean Ueberschlag. Vous manquez de conviction, madame le Premier ministre.

M. Pierre Mazeaud. M. Balladur était un excellent ministre !

Mme le Premier ministre. Selon l'intitulé, votre question portait sur l'état de la France : eh bien, celui-ci se ressent forcément...

M. Gérard Léonard. De votre politique !

Mme le Premier ministre. ... de l'état de l'économie mondiale qui est actuellement dans une phase de non-croissance. De ce fait, nous devons « serrer les boulons », afin d'être prêts à accueillir la croissance qui, selon les experts, devrait se manifester d'ici à quelques mois.

Nous devons également préparer l'échéance de 1993.

Cela nécessite des efforts importants : mais nous agissons dans le souci de l'équité, c'est-à-dire qu'aucune catégorie ne devra supporter plus que les autres - et, en tout cas, surtout pas les plus faibles - le poids de cet effort. Je m'y emploierai dans les mois qui viennent.

M. Gérard Léonard. Ça commence mal !

Mme le Premier ministre. D'ailleurs, vous avez déjà pu constater que s'agissant du chômage, je me suis déjà préoccupée d'une meilleure adéquation entre la formation des jeunes et les besoins des entreprises.

M. Gérard Léonard. C'est la moindre des choses !

Mme le Premier ministre. La délégation qui a été mise en place à cet effet travaillera pendant tout l'été. Au demeurant, nous avons déjà des résultats, après une dizaine de jours seulement ! Des accords sont d'ores et déjà conclus entre des entreprises et des établissements techniques de formation.

M. Gabriel Kaspereit. Cette intervention est consternante !

Mme le Premier ministre. Ainsi, le 16 juillet prochain, E.D.F. signera un grand accord sur la formation en alternance et l'apprentissage ; elle recrutera désormais le tiers de son personnel par cette voie.

Vous voyez que ce Gouvernement travaille ! (*Exclamations sur les bancs des groupes Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gérard Léonard. Vous êtes là pour cela !

M. Gabriel Kaspereit. Qu'est-ce qui change ?

Mme le Premier ministre. Le Gouvernement souhaite travailler dans le calme. Il sait que, en œuvrant de cette manière, il sera écouté et entendu par les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Léonard. C'est la méthode Coué !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

PRIX DE LA VIANDE ET DU LAIT

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Leduc.

M. Jean-Marie Leduc. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Je la pose conjointement avec MM. Jean Rigal, Garrouste, Poignant, Massat, Le Vern ... et tous les autres. (*Sourires.*)

La commission d'enquête sur le fonctionnement du marché de la viande ovine et bovine a rendu ses conclusions : il y a quelques semaines. Traçant quelques pistes d'intervention possibles pour gommer les distorsions de concurrence existant au sein de la C.E.E., ce rapport, voté à l'unanimité, prévoit la réforme de la taxe sur le foncier non bâti, la modification des droits de succession, l'interdiction des anabolisants, l'utilisation de fonds communautaires pour les zones en difficulté - les P.A.R.A. - et le renforcement d'une politique de la qualité.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez fait vôtres ces conclusions. Mais, aujourd'hui, le monde agricole est très inquiet à propos du prix de la viande et du prix du lait qui, pour la première fois depuis plusieurs semaines, a baissé de dix à douze centimes par litre.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, éclairer notre assemblée sur l'action que vous entendez mener en ce domaine, afin de redonner confiance et espoir aux éleveurs et aux producteurs de lait, qui sont des rouages essentiels de notre économie rurale et nationale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, vous avez évoqué dans votre question diverses réformes que vous souhaitez.

S'agissant de la réforme du foncier non bâti, le Parlement a voté dans le dernier budget une détaxe en faveur des éleveurs. Je souhaite que cette disposition soit maintenue à l'avenir, voire amplifiée, car on ne fera pas d'« extensification » sans réforme profonde du foncier non bâti.

Pour ce qui est de la modification des droits de successions, il est important de prévoir des modes de transmission modernes aux générations suivantes, étant donné que 45 p. 100 des agriculteurs sont aujourd'hui âgés de plus de cinquante-cinq ans.

En ce qui concerne l'interdiction des anabolisants, la France donne l'exemple. Toutefois, il y a beaucoup de distorsions de concurrence au sein de la Communauté. C'est pour quoi nous avons, à diverses reprises, saisi le comité vétérinaire.

J'ai répondu il y a quelques instants à votre collègue d'Harcourt à propos du plan d'aide aux revenus agricoles, et plus particulièrement sur le P.A.R.A. bovin.

S'agissant du renforcement de la politique de la qualité, la France a, grâce à l'action de M. Henri Nallet, fait beaucoup progresser le droit alimentaire ces dernières années. Nous avons bien l'intention d'accentuer les contrôles aux frontières pour empêcher les importations intempestives d'animaux qui entrent sur notre territoire qui se feraient en violation de la législation communautaire. Les services vétérinaires et les services douaniers sont alertés, mais nous constatons à nouveau des mouvements suspects dont nous devons nous préoccuper comme nous l'avons fait l'année dernière. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Pour ce qui est du lait, je rappellerai que nous sommes sur le point de prendre un certain nombre de dispositions qui devraient répondre à l'attente des producteurs et enrayer la baisse du cours que vous avez signalée à juste titre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

STATUT DES INFIRMIERS ET DES INFIRMIÈRES

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Boulard.

M. Jean-Claude Boulard. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la santé. Elle concerne les infirmiers et infirmières spécialisés en anesthésie-réanimation, qui ont engagé, depuis plusieurs semaines, un mouvement de revendications pour faire reconnaître, d'une part, leur qualification, d'autre part, l'importance de leurs fonctions.

Pour ce qui est de leur qualification, vous savez qu'ils sont arrivés à des études de niveau bac plus cinq : trois années pour acquérir le diplôme d'infirmier, auxquelles s'ajoutent deux années supplémentaires pour la spécialité en anesthésie-réanimation.

Quant à l'importance des fonctions, elle se traduit par l'importance des gardes et des astreintes auxquelles ils sont assujettis et par les responsabilités très lourdes qui sont les leurs.

Or, malgré cette qualification et l'importance de ces fonctions, la grille indiciaire de ces personnels ne reconnaît pas leur spécificité.

Monsieur le ministre, vous venez de prendre des mesures en faveur des médecins anesthésistes. Quand comptez-vous engager avec les infirmiers et infirmières en anesthésie-réanimation des négociations permettant de déboucher sur une reconnaissance de leur rôle ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Michel Couva. Pompier-pyromane !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, vous m'interrogez sur les problèmes qui se posent aux infirmiers et infirmières spécialisés en anesthésie-réanimation - les I.S.A.R. -, qui sont, en effet, en grève depuis maintenant cinq semaines.

M. Jean Tardito. A juste titre !

M. le ministre délégué à la santé. Je tiens d'abord à vous indiquer qu'un contact permanent est établi entre ces professionnels, mes services et mes collaborateurs.

M. Gérard Léonard. Heureusement !

M. le ministre délégué à la santé. Ensuite, sachez qu'une réponse positive peut être apportée à deux de leurs trois principales revendications.

Leur première revendication concerne la transformation de leur certificat d'aptitude en diplôme d'Etat. Ces personnels ont, en effet, une qualification correspondant à un niveau bac plus cinq, et ils souhaitent qu'un diplôme d'Etat sanctionne la deuxième partie de leur formation, c'est-à-dire celle qui les mène à une spécialité. Il est possible d'apporter, je le répète, une réponse positive à cette revendication.

M. Arthur Dahaine. Ce serait justice !

M. le ministre délégué à la santé. La deuxième a trait à la prise en considération de leurs gardes et astreintes qui sont des sujétions propres à leur profession. Là aussi, une solution peut être trouvée. Un groupe de travail élaborera le cadre réglementaire propre à satisfaire cette revendication.

La troisième revendication présentée par les I.S.A.R. porte sur leur grille indiciaire spécifique. Cette revendication est difficile à satisfaire.

M. Jean Tardito. Pourquoi ?

M. le ministre délégué à la santé. Cette revendication entre, en effet, en « collision », si j'ose dire, avec le protocole Durafour. En y répondant favorablement, on risque de créer une série de demandes reconventionnelles qui mettraient à bas cet édifice, lequel mérite d'entrer pleinement en application.

M. Robert Pandraud. Les personnels ont pourtant raison !

M. le ministre délégué à la santé. Telles sont les bases sur lesquelles j'entends négocier avec les I.S.A.R.

Je tiens, à l'occasion de cette question, à vous rappeler ce qui a été fait, depuis quelque temps, pour la profession d'infirmier.

Les négociations de décembre 1988, négociations entérinées par le protocole Durafour, ont permis d'aboutir à une revalorisation de rémunérations qui, lorsqu'elle sera pleinement appliquée, se traduira par une augmentation de 1 600 francs en début de carrière et de 2 060 francs en fin de carrière.

J'ajoute que, dans la loi hospitalière, le Gouvernement ainsi que l'Assemblée nationale et le Sénat ont veillé à enrichir le projet initial par des dispositions concernant les infirmiers : un service de soins infirmiers sera créé dans les hôpitaux ; une commission de soins infirmiers fonctionnera au sein de ce service ; les infirmières et les infirmiers seront représentés dans les conseils de service et de département ; enfin, j'ai accepté ce matin même un amendement qui prévoit qu'une infirmière ou un infirmier membre de la commission de soins infirmiers sera membre de droit du conseil d'administration des établissements hospitaliers. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Pierre Mazeaud. Voilà un amendement capital !

M. le ministre délégué à la santé. J'ajoute que d'autres dispositions ont été prises dans le domaine de la formation et de la reconnaissance des missions infirmières.

C'est vous dire, mesdames, messieurs les députés, que le Gouvernement se préoccupe tous les jours de reconnaître le rôle et les missions des infirmières et des infirmiers à l'hôpital. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

SITUATION ECONOMIQUE A CLERMONT-FERRAND

M. le président. La parole est à M. Maurice Pourchon.

M. Maurice Pourchon. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

Depuis plus d'un an, dans cette enceinte, les parlementaires du Puy-de-Dôme ont appelé à plusieurs reprises l'attention du Gouvernement sur la grave crise de l'économie et de l'emploi qui frappe l'Auvergne et plus particulièrement l'agglomération clermontoise.

Aujourd'hui même, le dépôt de bilan d'une entreprise employant 400 personnes - dépôt qui intervient trois mois après l'annonce du cinquième plan social de Michelin - ajoute à ces difficultés. Rappelons simplement que l'entreprise Michelin compte actuellement deux fois moins d'employés qu'il y a dix ans !

Votre prédécesseur, madame le Premier ministre, que nous avions sensibilisé à ces problèmes, avait annoncé peu avant son départ que le traitement de la crise qui affecte l'économie auvergnate serait « exemplaire » - je le cite - et il avait décidé le classement de l'agglomération clermontoise dans les aires métropolitaines de rayonnement international et d'entraînement régional, ce qui avait fait naître quelque espoir parmi la population auvergnate.

Au-delà des problèmes de fond, je me contenterai, madame le Premier ministre, de vous poser deux questions de méthodologie :

Pensez-vous qu'il soit possible, dans des délais brefs, de traduire par des décisions les annonces du précédent gouvernement, en sachant bien que, ces dernières semaines, les collectivités régionales, départementales et locales se sont déclarées prêtes à appuyer l'effort national, oubliant leurs querelles politiques, voire politiciennes ?

D'autre part, le Gouvernement est-il disposé à organiser une réunion de travail avec les représentants de ces collectivités, autour du sénateur-maire de Clermont-Ferrand, M. Quilliot, en compagnie des parlementaires concernés et en présence des ministres intéressés, d'ici à la mi-juillet, afin de mettre en place ce que nous attendons, un plan Auvergne, en tout cas un dispositif qui redonne l'espérance à l'ensemble de nos concitoyens ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, Clermont-Ferrand est durement touché par ce qui arrive tant à l'entreprise Michelin qu'aux Ateliers mécaniques du Centre.

Vous savez que, pour l'automobile, nous sommes dans une période de basse conjoncture qui s'est doublée pour Michelin d'un besoin pressant de gains de productivité nouveaux face à une concurrence internationale particulièrement aiguë, qu'il s'agisse de la première ou de la seconde monte de pneumatiques. Cela s'est ajouté à un cours du dollar qui, s'il remonte maintenant, est resté faible pendant longtemps, ce qui a été à l'origine de pertes importantes : 5,3 milliards de francs en 1990 pour Michelin.

Certes, la situation est un peu la même pour Goodyear ou Pirelli mais ce n'est pas une compensation pour Michelin ! C'est une entreprise dont la renommée est grande et dont la compétence technique n'est plus à démontrer, si bien que je n'ai pas d'inquiétude sur son redressement à terme, mais je ne pense pas qu'il sera rapide, d'autant que l'entreprise est fortement endettée. Elle a décidé un plan d'économies très important qui porte à la fois sur la partie commerciale, sur les investissements et sur les stocks. Il est prévu 16 500 suppressions d'emplois dans le monde entier : 2 500 aux Etats-Unis, un peu plus de 4 000 en France et 9 400 en Europe.

Vous noterez au passage que, maigre consolation, c'est finalement la France qui, en pourcentage des effectifs employés, est la moins touchée. Cela n'atténue toutefois pas les difficultés des salariés des différents sites qui sont affectés, qu'il s'agisse de Clermont-Ferrand, d'Orléans, de Bourges ou de Montceau.

S'ajoutent à ces problèmes, pour Clermont-Ferrand, ceux créés par le dépôt de bilan, hier soir, des Ateliers mécaniques du Centre, entreprise de 400 personnes qui dispose d'un outil industriel performant mais travaille en sous-traitance de l'industrie automobile et de l'industrie aéronautique et qui est pareillement touchée par une conjoncture internationale défavorable.

Le C.I.R.I. - comité interministériel de restructuration industrielle - a été saisi, en liaison avec mes services, et nous travaillons à rechercher un repreneur qui pourrait assurer l'avenir de l'entreprise, puisque, comme je le répète, l'outil industriel est compétitif.

Le Gouvernement, soyez-en sûr, monsieur le député - et je m'adresse en fait à tous les élus de la région Auvergne -, est conscient du traumatisme que les mésaventures de Michelin

et des Ateliers mécaniques du Centre peuvent créer dans l'ensemble de la région. Il veillera à ce que les plans sociaux mis en œuvre soient conduits au mieux des intérêts des salariés et de la région.

Sont prévues des mesures d'âge mais aussi des mesures de reclassement, qui doivent être efficaces pour les salariés concernés mais également conçues dans un esprit plus général visant à réorganiser l'industrialisation de l'ensemble de l'Auvergne.

Au-delà de l'accompagnement social, le tissu industriel doit être vivifié dans le droit-fil de ce qui a été fait l'an passé par la mission Horel et qui doit être fortement accentué. Vous savez que Michelin a d'ores et déjà prévu de mettre 90 millions de francs dans la caisse qui va aider à la réindustrialisation de la région.

Au-delà, plusieurs axes sont à l'étude. En collaboration avec le ministre de l'éducation nationale, l'action menée au niveau des établissements d'enseignement supérieur visera à donner à Clermont-Ferrand et à l'Auvergne une place encore plus importante dans le domaine universitaire. En liaison avec le ministre de l'équipement sera poursuivi le désenclavement de l'Auvergne, qui est essentiel. L'effort de mon propre département ministériel en faveur de la diversification du tissu industriel n'est peut-être pas suffisant. L'année dernière, dix millions de francs avaient été consacrés à cette région ; cette année, l'effort sera poursuivi.

Enfin, mon collègue Michel Charasse, qui est un élu de cette région et y tient beaucoup, souhaite qu'un plan productif régional soit mis en place. De tels plans ont été mis en œuvre dans le Nord - Pas-de-Calais et en Lorraine. A chaque fois, le résultat a été jugé par les élus sinon parfait, du moins satisfaisant.

Il convient de poursuivre cet effort dans la région Auvergne. Le conseil régional, vous l'avez rappelé, va se réunir très bientôt. J'espère que ses décisions iront dans le même sens. Dans ces conditions, les collectivités locales, les élus et l'Etat pourront travailler ensemble pour redonner sa place à l'Auvergne et resituer sa métropole, Clermont-Ferrand, dans le grand concert international, ainsi que vous le souhaitez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

POLITIQUE AGRICOLE DU GOUVERNEMENT

M. le président. La parole est à M. René André.

M. René André. C'est au nom du groupe R.P.R. dans son ensemble que je m'adresse à vous, monsieur le ministre de l'agriculture, mais aussi au nom de très nombreux agriculteurs, et tout particulièrement des producteurs laitiers, qui vivent à l'heure actuelle des heures tragiques.

La situation est dramatiquement simple. Que comptez-vous faire pour enrayer la baisse du prix du lait, dont nous avons déjà parlé tout à l'heure ? Que comptez-vous faire pour permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail ? Que comptez-vous faire pour mettre un terme à la désertification des campagnes ?

Les agriculteurs sont exaspérés, c'est-à-dire qu'ils sont à la fois découragés et révoltés.

Exaspérés par les promesses non tenues, exaspérés par les vains espoirs que vous avez fait naître. *(« Guillaume ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Exaspérés parce qu'ils savent maintenant - et comment leur certitude pourrait-elle être démentie par ce que vous venez de dire - que le Gouvernement auquel vous appartenez n'a pas de véritable politique agricole et n'a finalement à l'égard du monde agricole ni considération ni respect ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

J'en veux pour preuve quelques repères datés.

En 1984, M. Rocard a laissé s'instaurer les quotas en les négociant mal mais en faisant croire qu'ils permettraient de garantir un prix raisonnable du lait.

De 1984 à 1991, le volume de la production laitière a, pour la France, été amputé de 12 p. 100, tandis que la Nouvelle-Zélande voyait le sien augmenter de 8 p. 100...

M. Jean-Pierre Kuchelida. Et Guillaume, dans tout cela ?

M. René André. ... et obtenait la possibilité de vendre facilement son beurre dans la Communauté économique européenne.

En 1990, c'est l'effondrement du cours de la viande, c'est l'entrée libre en France de viandes traitées par des substances interdites dans notre pays. Vous en avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre de l'agriculture, mais cela fait un an que nous attendons que le Gouvernement prenne des mesures pour empêcher l'entrée sur notre territoire de veaux achetés en France par des pays de la Communauté, qui les engraisent et nous les revendent ensuite. La situation n'est plus supportable.

En 1991, la baisse sans précédent du prix du lait met en péril la majeure partie de nos producteurs, et c'est ce qui me conduit à vous poser cette question.

Résultat : les jeunes ne s'installent plus, les campagnes se vident, et ceux qui y restent sont au bord de la révolte, au bord de la faillite. Des actions violentes sont à craindre.

Il est encore temps d'agir et de redonner espoir à tout ce monde agricole qui n'en peut plus. Votre action doit se situer à deux niveaux : au niveau intérieur et à celui de la Communauté économique européenne.

Au niveau intérieur, il ne suffit pas de dire que vous préconisez une discussion entre les responsables agricoles et les responsables des grandes surfaces : ce n'est pas suffisant. Il faut que vous mettiez en œuvre des mesures garantissant une concurrence saine et loyale, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Au niveau de la Communauté économique européenne, puisque nous savons que nous allons conserver un système de quotas, quelles mesures comptez-vous prendre pour obtenir de Bruxelles, et au besoin lui imposer, que le maintien de ces quotas, que nous regrettons, aille de pair avec le maintien d'un prix assurant une juste rémunération au travail des agriculteurs ?

Telles sont les questions que je me permets de vous poser, monsieur le ministre. J'aimerais que votre réponse apporte un espoir quant à leur avenir aux agriculteurs qui nous écoutent en cet instant. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Gérard Léonard. Ça va être dur !

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Je vous ferai d'abord une réponse générale, monsieur le député.

Quelle est notre politique agricole ?

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de la Communauté. Je crois que, malgré les difficultés, c'est un considérable atout pour la France, car il y a en ce moment - et nous y prenons notre part - une prise de conscience des problèmes agricoles et du rôle que l'agriculture doit jouer dans l'économie européenne au moment de la réforme de la politique agricole commune, et surtout au moment où vont reprendre des négociations particulièrement dures et périlleuses dans le cadre du G.A.T.T. Certes, les économies agricoles européennes sont très diverses, mais chacun est désormais conscient qu'il y a des intérêts communs supérieurs.

Nous défendons pour notre part la thèse suivante : il faut défendre les prix, qui sont l'élément constitutif essentiel du revenu des agriculteurs. Cela suppose une maîtrise des volumes et une organisation des marchés. Comme le Premier ministre l'a très bien dit lors de sa première intervention à l'Assemblée nationale, il importe pour la France, qui est une grande puissance agricole et une grande puissance exportatrice, de défendre, à l'intérieur de la Communauté et au-delà, ses parts de marché. Il y va de notre puissance économique, et notre industrie agro-alimentaire doit progresser.

Mais la France défend aussi l'idée d'un développement des aides sociostructurelles, c'est-à-dire d'une compensation des handicaps. Car si la vocation de l'agriculture est de produire, c'est aussi de participer à l'aménagement du territoire.

M. André Lejeune. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La politique agricole commune doit donc marcher sur deux jambes : action sur les revenus par les prix et la maîtrise des productions, d'une part, entretien de la nature et surtout occupation d'aménagement du territoire, d'autre part.

Je répondrai rapidement à la question précise que vous avez posée.

Nous pouvons espérer, encore qu'il faille toujours être prudent en matière de prévisions car les économistes se trompent souvent, que la réduction de 2 p. 100 de l'ensemble de la production de lait européenne, qui sera immédiatement compensée par une indemnisation de 0,80 franc par litre, ainsi que le fait qu'il sera possible, soit par préfinancement, soit au plus tard l'année suivante - des sommes importantes, 3 milliards de francs, étant mises à la disposition de la France - d'offrir des « litrages » supplémentaires à ceux qui veulent se moderniser et pouvoir mieux assurer leurs investissements, représentent une solution d'avenir et devraient permettre un redressement du marché. Au-delà de la diminution de 2 p. 100 des quotas au niveau européen, on peut en effet noter une tendance à la baisse des productions.

Enfin, nous avons obtenu que le stockage concernant le beurre soit à nouveau déclenché.

Pour ce qui est de la production bovine, vous avez tout à fait raison, la France est le seul pays qui applique à peu près scrupuleusement et même scrupuleusement les dispositions relatives aux anabolisants. Ce n'est pas le cas des autres pays. Il est donc nécessaire d'intervenir énergiquement à Bruxelles et de demander des contrôles. A notre demande, une commission vétérinaire s'est rendue dans divers pays de la Communauté et des procès ont été déclenchés au moins dans deux d'entre eux. Il convient également de renforcer les contrôles à nos frontières. Si la profession et l'interprofession accentuent leur effort pour proposer autant que possible des productions de qualité, grâce aux labels et aux certifications, les produits de bonne qualité finiront par chasser ceux de qualité médiocre. C'est un grand combat que livrent nos agriculteurs et ils sont en droit d'attendre le soutien des pouvoirs publics. C'est la raison pour laquelle nous nous apprêtons à déclencher un plan d'aide aux revenus agricoles qui, selon la législation communautaire, devra s'étendre sur cinq années. Il doit débiter cette année et j'ai demandé 450 millions de francs pour commencer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

SITUATION DES COMMERÇANTS

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le ministre de l'agriculture, vous n'avez pas vraiment répondu à la question de René André. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

J'espère, monsieur le ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation, que vous répondrez à la mienne.

Personne ne nie l'importance des commerçants et des artisans. Or nombreux sont ceux qui ne gagnent pas l'équivalent du S.M.I.C. ni même du R.M.I. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Pourquoi en sommes-nous arrivés à cette situation ? Pour une raison que j'ai souvent dénoncée ici. D'un côté, les commerçants achètent au prix fort les produits, alors que les grandes surfaces obtiennent 60 p. 100 de remises, rabais et ristournes. De l'autre côté, les grandes surfaces volent les clients des commerçants et des artisans en pratiquant la revente à perte.

Monsieur le ministre, mesdames, messieurs du Gouvernement, ma question est simple : quand allez-vous faire appliquer les ordonnances de 1986 qui obligent à la transparence et interdisent la discrimination tarifaire ainsi que la revente à perte ?

Monsieur le ministre, je vous ai déjà prévenu : attendez-vous à ce que les commerçants, révoltés par l'injustice, usés par votre politique, descendent dans la rue ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. François Hollande. C'est Poujade !

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas un hasard, même si c'est une initiative individuelle, si M. Gasquet, président du S.N.A.C., fait à quelques mètres d'ici la grève de la faim.

Un député du groupe socialiste. Provocateur !

M. Jean-Paul Charié. Mesdames, messieurs, il faut sauver le commerce français, il faut sauver notre artisanat, car l'intérêt de la France en dépend. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation.

M. Eric Raoult. Il est gêné !

M. François Doubin, ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation. Monsieur le député, je crois qu'il faut savoir replacer le débat au niveau où il se situe. Si nous consultons les séries statistiques - mais vous les connaissez parfaitement - nous constatons que, depuis quinze ans, le nombre des commerces indépendants est pratiquement resté le même.

Ce qui pose problème, c'est la mutation d'un type de commerce à un autre : le commerce d'alimentation a été largement relayé par le commerce d'équipement de la maison ou d'équipement de la personne.

Vous affirmez qu'une majorité ou un nombre important de commerçants ne gagnent que le S.M.I.C. Il est vrai qu'on ne s'enrichit pas dans le commerce de proximité.

M. Arthur Dehaine. Et on travaille beaucoup !

M. le ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation. Il est vrai, surtout, que le commerce rural vit dans des conditions difficiles. Est-ce exclusivement le résultat de la concurrence avec la grande distribution ? C'est exact dans les agglomérations urbaines, mais personne ne peut endiguer le phénomène de transfert dû au fait que les gens préfèrent vivre en ville plutôt que de continuer à vivre à la campagne. Et je ne suis pas capable d'amener des clients là où les gens ne résident plus !

M. Gabriel Kespereit. C'est le problème !

M. Francis Geng. Et l'aménagement rural ?

M. le ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation. Certes, vous avez raison, monsieur Charié, de dénoncer des discriminations tarifaires et les reventes à perte. Un rapport, qui a d'ailleurs été déposé devant le Parlement, montre que depuis trois ans la situation s'est largement améliorée ; et je vous ne devez pas l'ignorer puisque ce rapport a été rédigé à votre demande. Que contient-il ?

D'après ce document, d'autres ristournes s'ajoutent aux ristournes traditionnelles, et elles favorisent largement la grande distribution, puisqu'elles concernent les volumes, la présentation et le stockage. Mais le rapport dit aussi qu'il existe de grandes différences entre les produits et les secteurs. Si les rabais sur les produits alimentaires du type fruits et légumes sont faibles - quelques pour cent -, ils sont élevés sur l'électroménager - 25 p. 100. Pour la dermocosmétique et les sports, domaines largement concernés par le commerce de proximité, les ristournes pratiquées sont à l'avantage de ce commerce.

Alors, ne généralisons pas et efforçons-nous d'agir de sorte que l'ensemble du commerce puisse travailler, et cela dans une situation d'équilibre !

Les prix ne sont d'ailleurs pas les seuls éléments déterminants : il faut aussi prendre en considération les conditions d'exercice et, pour que celles-ci soient régularisées, il convient d'agir sur tout ce qui entrave la saine règle du jeu entre les différentes formes de commerce. C'est ce que nous avons fait, ensemble d'ailleurs, en ce qui concerne les soldes, les rabais anormaux, les ventes au déballage, et c'est ce que nous faisons en assurant une régulation et un rééquilibrage entre les différentes formes de commerce.

Je ne crois pas, monsieur le député, que le commerce français soit dans une situation aussi désespérée que pourraient le laisser croire certaines initiatives individuelles.

M. Arthur Dehaine. Si, il l'est !

M. le ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation. Notre commerce est dans une situation sérieuse, comme tout ce qui évolue. Mais il suffit de voyager en Europe pour s'apercevoir qu'il est quelquefois envié par nos voisins. Sachons ne pas avoir de complexes anormaux ou inutiles ! (« Très bien ! ») et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe de l'Union du centre.

SITUATION DES PRODUCTEURS DE LAIT

M. le président. La parole est à M. Adrien Durand.

M. Adrien Durand. Ma question s'adresse encore à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

Monsieur le ministre, on vous a déjà posé trois questions sur l'élevage et la production laitière. Vous n'avez répondu concrètement à aucune, ce qui n'est pas acceptable.

Des pays comme l'Allemagne, que les mesures communautaires concernent au même titre que la France, savent défendre leurs producteurs par des aides fiscales directes ou en utilisant la T.V.A., par exemple.

L'U.D.C. avait proposé, voilà quelques mois, un programme économique et fiscal de restructuration pour les secteurs du lait et de la viande, accompagné d'un plan social permettant aux plus âgés de nos paysans d'accéder à une préretraite largement méritée et de quitter dignement l'agriculture, et aux plus jeunes de s'installer plus facilement. D'autres pays européens ont agi dans ce sens. Mais vous, monsieur le ministre, et je suis au regret de vous le rappeler, vous n'avez rien fait. (Exclamation sur les bancs du groupe.)

Le Gouvernement va-t-il se maintenir dans cette attitude de refus d'intervention ou va-t-il, enfin, comme les pays qui respectent et encouragent leurs éleveurs, prendre les décisions que je viens de vous soumettre ?

Dans l'immédiat, que pensez-vous faire afin de relever ou de maintenir le prix du lait à un chiffre raisonnable ?

Pour venir au secours des petits producteurs des zones fragiles et des zones déshéritées de montagne, avez-vous l'intention, par le rachat communautaire de références supplémentaires, de créer une réserve nationale ?

Enfin, qu'en est-il de la taxe de coresponsabilité, dont votre prédécesseur avait, en 1988, annoncé la suppression parce qu'elle était dénuée de tout fondement juridique ? (« Très bien ! ») sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)

Il est urgent, monsieur le ministre, d'en finir avec ces situations injustes et douloureuses qui nécrosent le tissu rural, et qui sont sur le point de devenir explosives ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, afin d'éviter de me répéter exagérément, j'ajouterai simplement un certain nombre de précisions à ce que j'ai déjà eu l'honneur de déclarer devant l'Assemblée nationale.

Après avoir consulté l'interprofession laitière, nous allons effectivement mettre en œuvre dès maintenant - nous ne pouvons d'ailleurs pas faire autrement car il s'agit d'une décision communautaire - la réduction de 2 p. 100 des références. Les producteurs seront indemnisés à hauteur de 0,80 franc par litre et ils seront, c'est important, prioritaires lors des réattributions consécutives au programme de mobilité.

Ce langage est un peu technique, mais cela signifie que ceux qui auront dû diminuer leurs références auront la possibilité de bénéficier de la réserve nationale qui va être constituée et qui va pouvoir répondre aux demandes des producteurs, notamment des jeunes qui s'installent, - pour amortir leurs investissements, ils ont besoin de produire davantage.

Il n'y aura donc pas de baisse linéaire de la production de lait, mais des producteurs qui représentent une production de 1 500 000 litres de lait cessant leur activité, nous disposerons, grâce aux trois milliards de francs mis à notre disposition par la Communauté, des moyens d'attribuer des quantités à produire supplémentaires à ceux qui en ont besoin pour assurer la viabilité de leurs exploitations.

Les producteurs optant volontairement pour la cessation d'activité - j'insiste sur l'adverbe « volontairement » - se verront proposer une indemnité dégressive en fonction du volume et plafonnée à 260 000 francs, soit un prix moyen de 1,95 franc par litre pour une quantité de 100 000 litres. Cela résulte des conversations que nous avons conduites avec l'interprofession.

Une remontée du prix du lait va-t-elle en résulter ? Comme vous, je l'espère. Mais personne, étant donné ces mécanismes délicats, ne peut prendre d'engagement pour ce qui concerne l'ensemble du marché.

S'agissant de la gestion du marché de la viande bovine, la commission d'enquête présidée par votre collègue Gaston Rimareix a vu son rapport adopté à l'unanimité. Le diagnostic qui y est énoncé est excellent et toute la partie qui dénonce les insuffisances de gestion de la Commission européenne, qui n'a pas vu le drame se nouer au cours de l'année 1990, est particulièrement instructive.

La Commission a cependant récemment proposé de supprimer le filet de sécurité qui la contraignait à acheter à un prix fixe, sans limitation de quantité, ce qui profitait particulièrement aux producteurs et aux opérateurs des pays dont le marché intérieur est particulièrement déprimé - je pense notamment aux exploitants irlandais, dont les moyens d'existence sont faibles, et aux exploitants allemands.

Nous avons non seulement réussi à obtenir le maintien de ce dispositif de sécurité, mais nous avons surtout obtenu que l'intervention publique sur le marché de la viande bovine fonctionne de façon plus satisfaisante et soit accrochée à un prix réel pratiqué à l'intérieur de la Communauté.

On devrait donc assister à une amélioration sensible du marché de la viande, à condition que les contrôles aux frontières de la France et de la Communauté soient correctement effectués.

Vous m'avez posé une question précise sur la taxe de coresponsabilité.

Je peux simplement vous confirmer, - mais cette confirmation est déjà intéressante, - que les producteurs dont les exploitations sont situées dans les zones de montagne ou dans les zones défavorisées, qui représentent 45 p. 100 du territoire national, en seront exonérés. La taxe est maintenue à son niveau antérieur, soit 1,5 p. 100 du prix indicatif du lait pour les exploitants disposant de plus de 60 000 kilos de référence, soit 3 centimes par litre, et 1 p. 100 pour ceux qui livrent moins de 60 000 kilos, soit 2 centimes par litre.

Ces précisions peuvent sembler un peu ésotériques, (Exclamations sur plusieurs bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République), mais nos producteurs comprennent parfaitement ce dont il s'agit, soyez en certains, et la télévision nous y aide ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

SITUATION DES PAYSANS FRANÇAIS

M. le président. La parole est à M. Gilbert Millet.

M. Gilbert Millet. Monsieur le président, ma question concerne aussi la grave question de l'agriculture car les précédentes réponses du ministre ne sont pas en mesure d'apaiser les inquiétudes, justifiées, des exploitants.

L'agriculture, qui est un secteur essentiel de notre économie, connaît aujourd'hui une situation extrêmement préoccupante. Un marasme général frappe l'ensemble de nos populations. Naturellement, une des causes principales des difficultés tient à la baisse constante du pouvoir d'achat des travailleurs de ce pays. Mais il y a aussi des raisons qui tiennent, monsieur le ministre, à votre politique agricole elle-même. Je pense notamment aux importations abusives, dont vous ne parlez jamais.

Mme le Premier ministre a dit avoir une grande ambition agricole pour notre pays. Force est de constater que vos actes vont en sens contraire puisque, à l'occasion du dernier accord européen sur le « paquet prix », vous avez accepté l'aggravation des quotas, la baisse des prix et le maintien de la taxe de coresponsabilité. Aujourd'hui, la situation peut être qualifiée de sinistrée pour les éleveurs ovins et bovins, qu'ils produisent de la viande ou du lait, ainsi que pour les viticulteurs et les arboriculteurs.

Face à cette situation, dont nos agriculteurs ne sont en rien responsables, il est urgent de prendre des mesures nationales. Afin d'empêcher les importations qui les pénalisent, la clause de sauvegarde doit s'appliquer dans les secteurs des viandes bovines et ovines, et dans celui du lait.

Pour les victimes de la sécheresse de l'an passé et des sinistres du mois d'avril, il est urgent de débloquent les moyens d'une indemnisation correcte. Des mesures d'abaissement des charges doivent être prises, notamment en ce qui concerne le foncier non bâti, les cotisations sociales et les taux des emprunts, qui doivent être ramenés au niveau de l'inflation.

En tout état de cause, monsieur le ministre, il faut assurer des prix rémunérateurs par rapport aux charges qui pèsent sur les exploitations, seule mesure pouvant assurer la sécurité et l'avenir des intéressés.

Aujourd'hui, les producteurs luttent pour pouvoir continuer à vivre de leur travail. Ils ont raison de le faire et nous sommes à leurs côtés.

Monsieur le ministre, quelles mesures allez-vous prendre pour défendre et développer notre agriculture ainsi que pour revitaliser nos campagnes ? (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. C'est presque une séance de questions-cribles sur l'agriculture ! (Sourires.)

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, vous ne doutez pas de la difficulté que l'on a, dans une économie de marché, à influencer les mécanismes. On prend des décisions, et l'on s'aperçoit que, certaines fois, cela marche, alors que, d'autres fois, cela ne marche pas du tout.

M. Jean-Pierre Brard. Quand les décisions sont mauvaises ! (Sourires.)

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Ce sont les charmes de l'économie de marché dans laquelle nous-mêmes et moi-même vivons, comme beaucoup d'autres à la surface du globe. On n'a pas encore trouvé le système idéal pour bien vivre !

Les décisions que la Communauté va prendre pour réformer la politique agricole commune seront décisives. Les propositions avancées par la France vont dans le bon sens.

Je ne vais pas vous dire pourquoi votre fille est muette, mais je vais vous indiquer quelques mesures que nous avons prises et qui, normalement, même dans une économie de marché, devraient permettre d'obtenir quelques résultats.

Vous avez évoqué le déclenchement d'une clause de sauvegarde. Permettez-moi de vous rappeler que c'est à la demande insistante de la France que la Communauté a d'abord contingenté, il y a quelques semaines - je dirai : enfin ! - les importations d'animaux maigres à 425 000 têtes au maximum, puis fermé totalement ses frontières depuis le 21 avril, tellement nous étions submergés d'importations en provenance d'Europe centrale et de productions qui n'étaient pas de très bonne qualité, ce qui allait à l'encontre des intérêts des exploitants agricoles à l'intérieur du Marché commun comme à ses frontières.

Quoi qu'il en soit, on ne pourra jamais rééquilibrer le marché de la viande bovine si l'on n'exerce pas, comme vous l'avez dit, un contrôle strict sur les importations d'animaux maigres, qui, nous le savons bien, vont accroître la production de jeunes bovins, cette production ayant déjà tendance à augmenter en France.

Après la crise de l'été 1990, tout le monde comprend l'inquiétude des éleveurs. C'est pourquoi la délégation française a demandé et obtenu une forte augmentation des volumes mis en stockage public, ceux-ci passant de 2 000 à 6 000 tonnes par semaine pour la France.

Par ailleurs, nous continuons d'exercer une vigilance renforcée aux frontières, et cela répond à un besoin. Tous les animaux importés font l'objet de contrôles minutieux et sont refoulés en cas d'irrégularité. A cet égard, j'ai cité des exemples à votre collègue René André. On pourra sans doute me parler de tel ou tel camion passé à travers les mailles du filet. Il demeure que les contrôles ont considérablement ralenti le flux des importations abusives en direction du territoire français.

En ce qui concerne le secteur laitier, la France va pouvoir utiliser avec une grande souplesse le crédit communautaire, dont j'ai parlé à diverses reprises cet après-midi, soit exactement 3 400 millions de francs. Cela nous permettra de lancer un programme de mobilité de l'ordre de 1 500 000 tonnes, dont une première tranche doit être mise en œuvre immédiatement.

Enfin, nous interviendrons de nouveau à l'occasion du prochain conseil agricole du 26 juin pour demander que les engagements pris par l'Allemagne d'exporter 120 000 tonnes de viande vers l'Union soviétique soient enfin tenus et pour que la Communauté assure une coordination indispensable entre toutes les offres faites à ce pays car, souvent, on confond l'aide alimentaire avec le rythme normal des échanges commerciaux.

Nous devons également nous battre pour assurer les exportations vers d'autres pays, vers ceux du Maghreb et vers l'Iran, par exemple.

Je souhaite, comme vous, que l'abaissement des charges, notamment de celle de la taxe sur le foncier sur le non bâti, impôt archaïque et très mal assis, se poursuive. Une première avancée a été réalisée en 1990, le Parlement ayant décidé d'exonérer partiellement les terres d'herbage de la part prélevée au profit des départements et des régions. Cela ne suffira pas à rendre la prospérité à l'ensemble de nos agriculteurs, mais il faut se dire - et c'est bien là le paradoxe - que la France possède à la fois une agriculture très puissante - la seconde au monde et la première en Europe - et des agriculteurs qui se trouvent encore aujourd'hui dans de grandes difficultés. C'est ce paradoxe qu'il faut réduire. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Charles Ehmann. Il faut créer des kolkhozes ?

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

SPORT DANS LES BANLIEUES

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la jeunesse et des sports et concerne plus particulièrement cette moitié de notre jeunesse qui vit dans les banlieues où, bien souvent, la majorité de la population a moins de vingt-cinq ans.

Cette jeunesse, trop souvent, connaît le mal-être et est en position d'échec scolaire et social, source de tensions, parfois de violence.

Parmi l'ensemble des réponses envisagées par le Gouvernement pour mieux résoudre les problèmes posés en matière d'insertion sociale et professionnelle, en matière de culture et de loisirs, Mme le Premier ministre a annoncé des mesures immédiates concernant les équipements sportifs de proximité. Comme tous ceux qui s'intéressent au sport, je me réjouis que les valeurs morales, individuelles et collectives, qui sont portées par le sport soient ainsi reconnues dans leurs dimensions, sociale et pédagogique.

M. Philippe Séguin. 0,19 p. 100 du budget !

M. Gérard Bapt. Pouvez-vous nous indiquer, madame le ministre, les décisions budgétaires qui doivent accompagner ces annonces ? Ne pensez-vous pas qu'il faut également prendre des décisions immédiates afin de soutenir les projets forgés par les jeunes dans des domaines qui les passionnent, notamment la musique ou l'environnement ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Michel Barnier. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, le Premier ministre et le Gouvernement ont, en effet, décidé d'une série d'actions qui devraient concerner dès cet été 300 000 jeunes.

Pour répondre précisément à votre question, au titre du seul ministère de la jeunesse et des sports, 130 millions de francs de crédits nouveaux ont été débloqués, ce qui se traduit concrètement par le lancement d'actions fortes pour les prochaines vacances et l'installation, comme vous l'avez indiqué, d'équipements sportifs de proximité dans les quartiers.

Je rappelle un seul chiffre : dans les foyers dont les revenus sont inférieurs à 5 000 francs, un jeune sur deux ne prend pas de vacances. Le ministère les aide chaque année grâce à des fonds versés aux centres de vacances et aux centres de loisirs, ainsi qu'à des aides individuelles allouées aux jeunes en fonction de leurs projets de vacances.

Les crédits qui ont été débloqués vont permettre le lancement de trois actions.

D'abord, on va mettre en place des ateliers de proximité dans les quartiers : des ateliers de peinture ou de menuiserie des pour faire des aires de jeu pour enfants, rénover des locaux pour les jeunes des ateliers écologiques, qui seront chargés de plantations et d'aménagements paysagers dans les banlieues des ateliers de restauration, de patrimoine ou d'archéologie pour restaurer des villages ou des monuments anciens.

Nous sommes prêts à organiser 250 chantiers de vingt jeunes chacun, 5 000 jeunes en tout, qui recevront individuellement une rémunération de 100 francs par jour.

Ensuite, avec l'accord des présidents d'université, cent installations sportives des universités seront ouvertes cet été. Bien que cela puisse paraître étrange, une fois les examens passés, les universités étaient jusqu'à présent fermées au public. C'est donc 5 000 jeunes qui pourront bénéficier tout l'été de ces très beaux terrains de sport, et, gratuitement ; ils seront entraînés par des étudiants qui veulent devenir professeurs de gymnastique.

Une action très importante a été lancée par le Premier ministre, par M. Michel Delebarre et par moi-même. Il s'agit de la mise en place très rapide d'équipements sportifs de proximité dans les 400 quartiers sous-équipés de notre territoire. Ces terrains de sport seront installés au cœur des cités, au pied des immeubles. Il y aura 1 000 équipements en deux ans : 500 d'ici à la fin de l'année, grâce à des crédits de 100 millions de francs, et 500 autres en 1992.

M. Pierre Estève. Très bien !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Certes, me direz-vous, la première préoccupation des jeunes, c'est l'emploi. Mais !

M. Pierre Estève. Oui, les emplois créés !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Telle est bien la priorité gouvernementale.

Mais les jeunes veulent aussi - et les élus locaux qui sont parmi vous le savent mieux que quiconque - des équipements sportifs et des terrains d'entraînement qui soient aussi des lieux d'échange et de convivialité dans des quartiers qui sont si peu conçus pour eux. Nous agissons avec pragmatisme dans chaque quartier, selon la demande des jeunes et des élus. Ce sera, ici, un terrain de foot aménagé, là, une piste de skate-board, ailleurs, un terrain de basket, ou un équipement multi-sports, où l'on pourra pratiquer le volley, le foot, le hand, le basket, par exemple. - douze sports en tout. L'important, c'est de répondre aux besoins et aux attentes des jeunes.

Deux points sont considérés comme essentiels par le Gouvernement : d'une part, que l'équipement soit monté par les jeunes eux-mêmes avec l'aide, bien sûr, des services techniques de leur ville ; d'autre part, que ces équipements soient gérés par eux, par l'intermédiaire d'un club assisté d'un animateur. Je précise que l'animateur formera, pour chaque équipement, un jeune que nous pourrions ainsi orienter vers des emplois d'animateur social ou sportif.

Autre élément : le parrainage par de grands sportifs. Nous avons demandé à tous les grands sportifs de parrainer chacun un équipement de sport. Ils ont répondu avec enthousiasme. Je citerai au hasard Jean-Michel Bellot, André Boniface, Fabien Canut, Luis Fernandez, Daniel Herrero, Patrice Lagisquet, Dominique Rocheteau, Alain Blondel, Guy Roux, entraîneur d'Auxerre. Il y en a bien d'autres encore.

M. Eric Raoult. Bernard Tapie ?

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Voilà qui montre bien l'esprit de générosité et de solidarité des sportifs, car ce parrainage ne les engage pas seulement à être présents le jour de l'inauguration, mais à suivre régulièrement les activités du club.

J'ajouterai que plusieurs grandes entreprises françaises sont prêtes à nous aider pour financer le matériel nécessaire - notamment les ballons et les maillots.

Notre souhait - notre ambition - est d'agir vite et bien. Déjà, depuis mercredi dernier, cinquante communes ont déposé un dossier au ministère. Les crédits seront débloqués très vite grâce au ministre du budget qui a accepté de faire des dérogations, et je l'en remercie aujourd'hui. Ainsi, si les communes vont aussi vite que l'Etat, les premiers équipements seront montés par les jeunes dès cet été.

Monsieur le député, vous avez parlé des valeurs morales individuelles et collectives portées par le sport et vous avez raison. Le sport, c'est non seulement l'épanouissement de soi, mais aussi une école de rigueur et d'effort, donc un chemin vers l'emploi.

M. Gérard Léonard. Quel lyrisme !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. C'est un moyen d'apprendre à vivre ensemble, à bien vivre ensemble. C'est un lieu d'échanges et de convivialité.

Enfin, le sport est un facteur d'identité et une école d'intégration.

M. Gérard Léonard. Que c'est beau !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Quand un joueur, en coupe de France, marque un but, quelle que soit sa nationalité, pour lui-même et tous les spectateurs, il est français et il gagne pour la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Ueberschlag. Il faut donner les moyens au sport !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Et Jean-Marie Le Pen ne fait pas de déclaration le lendemain pour dire qu'il trouve scandaleux qu'un Hollandais ou un Africain ait marqué un but à la place d'un Français !

Pour répondre plus largement à votre question, je dirai que cette action s'inscrit dans le cadre général d'une priorité du Gouvernement : aider les jeunes.

Hier est paru un sondage très intéressant, effectué conjointement par le ministère de la jeunesse et des sports et deux grands quotidiens. Les résultats montrent une image des jeunes très différente de celle que l'on semble prendre plaisir à véhiculer ces temps-ci à partir du comportement de quelques-uns.

Les jeunes sont très conscients des problèmes de notre pays, que ce soit le chômage, le racisme ou la pollution.

Ils sont profondément antiracistes, et il est important de le souligner, alors que certains se complaisent aujourd'hui, jouant de vieilles recettes électorales, à présenter les enfants d'immigrés comme des êtres illégitimes ou dangereux. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Calmat. Très juste !

M. Eric Raoult. C'est un discours pour des militants !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Les jeunes, et il faut insister sur ce point qui rompt avec le discours catastrophiste en vogue, se sentent bien en France. (*Exclamations sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République.*)

Ils sont 94 p. 100 à se déclarer tout à fait ou assez heureux d'être jeunes. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Eric Raoult. Allons, vous n'êtes pas au bureau directeur de S.O.S. Racisme ! Vous êtes ministre maintenant !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Ils sont 76 p. 100 à être fiers d'être français, et 85 p. 100 se déclarent à leur place dans la société française. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

La France est vécue par la plupart d'entre eux comme la championne tous pays de libertés publiques et de droits de l'homme. (*Exclamations sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République.*)...

M. Gabriel Kasperoit. Elle lit, monsieur le président !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. ... de la protection sociale et de la lutte contre les inégalités sociales.

Les mesures que je viens de vous présenter vont dans le sens de la solidarité et de la lutte contre les inégalités. L'action de mon ministère sera délibérément orientée dans cette voie : aider les jeunes, tous les jeunes, et être leur interlocu-

teur, leur partenaire pour les soutenir dans leurs difficultés, bien sûr, mais aussi et surtout pour les aider dans leurs projets. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

CONFÉRENCE ANTARCTIQUE

M. le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann, pour une courte question qui appellera une courte réponse.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Monsieur le ministre de l'environnement, je voudrais vous interroger sur les actions entreprises par la France dans l'important dossier de l'Antarctique.

Puisqu'il me faut être concise, je ne reprendrai pas la liste des initiatives qui ont conduit notre pays et notre gouvernement, au moment de la convention de Wellington, à refuser les risques qui pesaient sur le continent blanc, et à proposer un traitement global de la protection de l'environnement de ce continent.

A Madrid, au mois d'avril, un accord était intervenu pour obtenir la non-exploitation minière de ce continent et préserver cette partie du patrimoine international. Il semble que les Etats-Unis remettent, aujourd'hui, l'accord en cause. Je voudrais savoir quelles sont les initiatives que la France compte prendre pour que le protocole de Madrid soit appliqué intégralement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement, pour une réponse qui devra être courte, s'il y consent...

M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement. Pour être bref, je ne reprendrai pas non plus la liste des initiatives qui ont été prises par la France et par l'Australie pour proposer à tous les pays consultatifs du traité de l'Antarctique de transformer ce continent en réserve naturelle « Terre de science ». Nous étions parvenus à transformer l'opinion de tous nos partenaires puisque les décisions prises à Madrid, qui présageaient un accord final dans les jours qui viennent, étaient les suivantes : cinquante années d'interdiction totale de toute exploitation minière dans l'Antarctique, impossibilité de transformer cette interdiction s'il n'y avait pas, pour lever l'interdiction et proposer un nouveau régime, l'accord des trois quarts des pays contractants et l'unanimité des vingt-six pays consultatifs du traité de l'Antarctique.

C'est cette dernière disposition que, si j'ai bien compris, les Etats-Unis n'admettent pas depuis quelques jours. Si tel était le cas, cela signifierait que les Etats-Unis cèdent à la pression de leurs intérêts miniers, et ce serait de nature à remettre en cause l'accord de Madrid. J'ai téléphoné moi-même à l'ambassade des Etats-Unis pour avoir des informations et faire part de l'émotion de la France. Voilà où nous en sommes, madame. J'ose croire qu'il ne s'agit que d'une péripétie avant l'accord final de Madrid.

M. Eric Raoult. On va se mettre mal avec un nouveau pays !

M. le président. Nous en revenons au groupe du R.P.R.

ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

M. le président. La parole est à M. Christian Cabal.

M. Christian Cabal. Ma question concerne la situation morale et matérielle de ceux qui, il y a maintenant plus de trente ans, ont combattu pour la France en Afrique du Nord. Je la pose au secrétaire d'Etat aux anciens combattants mais le caractère interministériel invoqué pour ce dossier aurait pu tout aussi bien me conduire à la poser à Mme le Premier ministre.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Elle n'est plus là !

M. Christian Cabal. Sur ces bancs, nous sommes nombreux - et même une large majorité - à considérer que la situation des anciens d'Afrique du Nord ne s'est pas améliorée ces dernières années. Qu'on en juge : ...

M. Gilbert Millet. Qu'avez-vous fait en 1986 ?

M. Christian Cabal. ... la plupart d'entre eux ne sont toujours pas attributaires de la carte du combattant,...

M. Gilbert Millet. C'est de votre responsabilité !

M. Christian Cabal. ... la plupart, d'ailleurs, n'en ayant pas fait la demande, assurés qu'ils étaient d'un échec. Lors de la dernière loi de finances, les blessés, notamment les plus gravement atteints, titulaires d'une pension d'invalidité, auraient vu remettre en cause les modalités de calcul de cette pension si le Conseil constitutionnel n'y avait fait obstacle. Concernant l'évolution générale des pensions, la commission tripartite, la fameuse commission tripartite, ne s'est pas encore réunie.

Mais il y a plus grave. L'évolution de la situation économique étant ce qu'elle est, bon nombre d'entre eux, en particulier ceux qui sont âgés de plus de cinquante-cinq ans, chômeurs en fin de droits, sans aucun espoir raisonnable de réinsertion professionnelle, n'ont pour subsister que l'assistance familiale ou le R.M.I. C'est tout à fait indécent. *(« Eh oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

Monsieur le secrétaire d'Etat, quand le Gouvernement inscrira-t-il à l'ordre du jour de l'Assemblée une des propositions de loi qui ont déjà été déposées ? Chaque groupe en a déposé une dans des termes quasi identiques et nous sommes 526, chers collègues, à avoir signé.

Quand donc notre assemblée sera-t-elle amenée à délibérer sur un texte prévoyant les modalités d'une retraite anticipée ou une formule voisine, afin que les déclarations sur la solidarité et la fraternité ne restent pas lettre morte et qu'à ceux qui ont consacré les plus belles années de leur jeunesse à la nation, la nation réponde présent ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Gérard Léonard. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat aux anciens combattants. Monsieur le député, je vous remercie de me donner à nouveau la possibilité de m'exprimer...

M. Jean-Louis Debré. On veut des actes !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. ... sur la situation des anciens d'Afrique du Nord.

Vous l'avez dit, ils constituent aujourd'hui une des forces actives au sein de nos associations et le Gouvernement, en tout état de cause, ne saurait ignorer les épreuves qu'ils ont subies pour la nation et au nom de la nation.

M. Jean-Louis Debré. Assez de mots ! Des faits !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. Je souhaite vivement qu'un dialogue s'instaure, voire se réinstaure, visant d'abord à réfléchir à l'ensemble de leurs préoccupations. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Ce dialogue est amorcé. Le contact est rétabli *(Exclamations sur les mêmes bancs)* aux dires des responsables eux-mêmes de l'une de leurs principales associations.

M. Jean-Yves Chamard. Qui l'avait rompu ?

M. Eric Raoult. Ce n'est pas sympa pour vos prédécesseurs, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. Mon action s'inscrit dans deux directions, la solidarité et la mémoire. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

En ce qui concerne les conditions d'attribution de la carte du combattant, il faut procéder à une modification des critères d'attribution...

Mme Elisabeth Hubert. Qu'attendez-vous ? Vous êtes bien chargé des anciens combattants, maintenant ? ...

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. ... en fonction des caractéristiques propres à chacun des conflits contemporains.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé une étude approfondie. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Eric Raoult. Un chantier plutôt !

M. Jean-Yves Chamard. Nous sommes sauvés !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. Attendez un peu ! Je ne peux pas en préjuger l'issue. Je rappelle qu'en tout état de cause, et vous l'avez vous-même souligné, cela nécessite l'accord de mon collègue le ministre de la défense...

M. Jean-Louis Debré. Cela fait dix ans que vous êtes au pouvoir !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. ... car c'est lui qui définit quelles sont les unités combattantes.

En ce qui concerne la commission tripartite, longtemps annoncée, je peux vous dire...

M. Jean-Louis Debré. Agissez plutôt !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. ... qu'elle se réunira avant la fin de la session parlementaire prolongée,...

M. Jean-Louis Debré. Tiens !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. ... en principe le 4 juillet prochain.

M. Gérard Léonard. Quel exploit !

M. Jean-Louis Debré. Jusqu'à présent, vous n'avez encore rien dit de nouveau, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. La commission tripartite, c'est quelque chose de nouveau, vous l'avez reconnu, je crois.

M. Jean-Louis Debré. Dix minutes pour arriver à dire ça, et dix ans que vous êtes au pouvoir !...

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. L'autre revendication, le plus souvent mise en avant par les anciens d'A.F.N., porte sur la situation, que je connais bien en tant qu'ancien parlementaire,...

M. Eric Raoult. Et même en tant que signataire d'une proposition de loi !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. ... des chômeurs en fin de droits qui sont des anciens d'A.F.N.

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. C'est un problème douloureux qui a fait l'objet, en effet, de démarches multiples et de propositions de loi.

M. Eric Raoult. Que vous avez signées !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. Que j'ai signées, en effet.

M. Eric Raoult. Alors, agissez !

M. Philippe Aubarger. Il faut assumer !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. C'est pourquoi cette démarche de solidarité envers ces anciens combattants, il faut la poursuivre.

M. Jean-Louis Debré. Poursuivez-la et rattrapez-la !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. Je ne dis pas qu'il faille faire entrer d'un seul coup, en bloc, cinq classes d'âge dans le système, parce que vous voyez bien la brèche que cela ouvrirait à d'autres catégories de la société. (« Les-quelles ? » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Un député du groupe de l'Union du centre. Chassez-veillez !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. Mais je crois qu'on ne peut pas non plus en rester au *statu quo*. La période de présence en Afrique du Nord doit être prise en compte...

M. Gérard Léonard. Quand ? Et comment ?

M. Jean-Louis Debré. C'est fouillis, tout ça !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. ... pour aider les anciens d'A.F.N. qui sont dans une situation de détresse et qui ont droit à la dignité.

M. Eric Raoult et M. Gérard Léonard. Quand et comment ?

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. Voilà ce que je peux vous dire, monsieur le député.

M. Jean-Louis Debré. Vous n'avez rien dit !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. J'ajoute qu'en ce qui concerne le conflit d'A.F.N., qui a laissé des cicatrices difficiles à guérir, je m'attacherai - c'est un autre devoir - à faire de cet événement en 1992 un moment fort de notre mémoire.

M. Jean-Louis Debré. Des mots ! Des promesses !

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. Mon propos ne se limite pas à des promesses. Le dialogue a déjà repris...

Mme Elisabeth Hubert. Pourquoi l'avez-vous interrompu ?

M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat. ... et le Gouvernement tout entier est animé d'intentions très fermes. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Mme Nicole Catala. A quand les actes ?

M. le président. Nous en revenons au groupe de l'Union du centre.

POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA LOIRE

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'environnement.

Monsieur le ministre, la pollution de nos fleuves et rivières inquiète, à juste titre, l'ensemble des Français et la sécheresse des dernières années nous a fait prendre encore plus conscience du problème de l'eau. C'est du plus long fleuve de France que je voudrais vous parler aujourd'hui.

La Loire est malade... Comme dans Molière, les plus grands médecins se penchent sur son chevet mais, comme dans Molière, hélas ! tous péremptoires et sans efficacité réelle.

Les crues restent à craindre, mais la sécheresse estivale inquiète. En 1989 et 1990, le débit moyen de la Loire à Montjean, tout près de chez notre ami Hubert Grimault, a été, pendant plusieurs mois, inférieur aux deux cents mètres cubes par seconde, considérés comme « débit critique » pour l'estuaire.

Le zéro des cartes marines a été atteint lors des marées basses des vives eaux à Nantes.

Les conséquences sont terribles : assèchement des zones humides ; abaissement du fil d'eau ; obligation de dragages plus importants du port de Nantes ; remontée du front de salinité qui est désormais à soixante-trois kilomètres de la mer, ce qui pose des problèmes pour les prises d'eau de la ville de Nantes, pour l'eau utilisée par les entreprises industrielles, pour l'irrigation des prairies, l'élevage, la culture, le maraîchage. On assiste, enfin, à un engorgement de plus en plus important de la partie « aval ».

Comme dans chaque estuaire, les matériaux vaseux arrivant de l'amont se trouvent piégés sous l'effet de la conjonction entre marée et débit fluvial.

Cette zone de turbidité, souvent exagérée par l'insuffisance des réseaux d'assainissement de certaines villes, atteint actuellement une longueur de cinquante kilomètres, provoquant une mortalité massive de poissons.

Durant l'été 1989, en une seule journée, de vingt à trente tonnes de mulets morts ont été dénombrées. Les migrateurs - saumons, anguilles, aloses, lamproies - meurent, victimes de la trop faible teneur en oxygène du bouchon vaseux. Nous assistons à un véritable désastre écologique.

Plus que l'étiage, c'est la persistance, sur de longues périodes, de débits faibles qui induit ces dégradations.

En 1989 et 1990, la Loire n'a pu être maintenue à un niveau convenable que parce que l'on a lâché de l'eau aux barrages de Villerest et de Naussac.

D'autres barrages étaient prévus, programmés. Le gouvernement Fabius s'y était engagé, mais le gouvernement Rocard a fait marche arrière, pour des raisons que nous voudrions croire de fond, c'est-à-dire écologiques. (Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Eric Raoult. Rocard et marche arrière : pléonasme !

M. Edouard Landrain. Peut-on tolérer qu'au titre de la défense de la nature, on laisse mourir autant de poissons dans l'estuaire, appauvrissant ainsi le bassin de la Loire tout entier ?

L'année 1991 nous inquiète fortement. L'été s'annonce difficile, la Loire est déjà anormalement basse. Mais l'avenir nous inquiète encore plus : Serre-de-la-Farre, Chambonchard, Naussac II, Le Veudre, autant de barrages programmés dans la décennie 90 pour l'aménagement de la Loire. Qu'en sera-t-il ? Nous avons le droit, monsieur le ministre, d'être informés. Nous voulons savoir s'il existe une véritable politique d'aménagement de la Loire sur l'ensemble de son bassin.

Nous aimerions, avec tous les élus et la population ligériens, connaître vos intentions à court et moyen termes. Nous voulons obtenir non pas des paroles apaisantes, mais des réponses précises. Qu'avez-vous l'intention de faire de notre « fleuve royal » ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la République, ministre de l'environnement. *(Sourires.)*

M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement. Monsieur le député, votre question va me permettre de faire le point et de faire bon marché de certaines rumeurs que j'entends çà et là.

Une partie de votre question renvoie à la politique générale de l'eau dont nous avons parlé ce matin en conseil des ministres. Le Gouvernement prépare, en effet, un renforcement considérable de notre politique de l'eau, ce qui le conduira notamment à organiser un débat sur ce sujet à l'Assemblée avant la fin de l'année.

M. Eric Raoult. Le Gouvernement prend l'eau...

M. le ministre de l'environnement. Par ailleurs, les sixièmes programmes des agences de bassin seront entrepris dès le 1^{er} janvier. Ils constituent des éléments très importants de la politique de l'eau.

Une réorganisation administrative a été opérée, avec la création d'une direction de l'eau et de services extérieurs afin de rassembler des polices éparées.

Nous pourrions reparler de cette politique générale, mais je veux évoquer plus précisément la Loire et son avenir et vous indiquer combien je suis d'accord avec votre appréciation. En effet, la Loire est un élément capital de notre patrimoine et il est bon qu'une volonté collective s'exprime pour épauler l'action des riverains.

Vous avez d'abord évoqué ce fameux bouchon vaseux qui remonte progressivement l'estuaire de la Loire et s'étend même au-delà. Dois-je vous rappeler que ce phénomène est le résultat d'années et d'années d'exploitation scandaleuse des sables et des graviers dans le lit même de la Loire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)* Ces pratiques doivent être abandonnées.

Il ne vous a pas échappé que, depuis trois ans, et sans doute auparavant, mais je ne peux personnellement en témoigner que pour cette période, est intervenue une inflexion écologique de l'action de l'Etat, ce qui s'est traduit, dans le cas des fleuves, par une transformation de notre conception de l'aménagement des grands cours d'eau. Nous avons à mettre fin à des années de « bétonite » en quelque sorte, c'est-à-dire à revenir sur l'idée selon laquelle nos grands fleuves devraient progressivement être transformés en gigantesques escaliers vers les estuaires. Il faut mettre fin à cette pratique, tout simplement en respectant la loi, notamment en ne tolérant plus que l'on construise dans les zones inondables. *(« Très bien ! », sur les bancs du groupe socialiste.)* En ce domaine aussi les lois sont faites pour être appliquées !

Par ailleurs, lorsqu'il est manifeste que des ouvrages sont nécessaires, nous devons être très attentifs à l'économie des sites. Ministre chargé de coordonner la politique de l'eau, je me suis aperçu, en étudiant les projets d'aménagement de la Loire, que les barrages existants étaient exploités par un seul établissement : Electricité de France. J'ai donc pensé qu'il serait préférable de concentrer les efforts sur un seul barrage au lieu d'empiler des projets avec des exploitants différents.

Enfin, il est apparu indispensable, à propos de la Loire, de traiter non seulement du fleuve lui-même, des ouvrages, des besoins en eau des riverains, mais aussi des projets généraux et des développements économiques et culturels de la vallée de la Loire. C'est pourquoi nous avons eu une discussion féconde avec l'établissement public d'aménagement de la

Loire et de ses affluents. Je salue au passage l'action de son président, à la compétence fougueuse, même si je ne suis pas toujours d'accord avec lui sur tous les sujets.

Je veux enfin répondre précisément à votre question, ouvrage par ouvrage.

Le barrage de Serre-de-la-Farre était un projet d'intérêt local pour se prémunir contre les inondations. Tel n'était d'ailleurs pas le cas à l'origine, puisque ce projet avait initialement été élaboré afin de soutenir l'étiage. Il est devenu un projet de protection contre les inondations à la suite de la crue catastrophique de 1981.

La déclaration d'utilité publique liée à l'ouvrage a été annulée par le tribunal administratif et le Gouvernement n'a pas souhaité faire appel de cette décision. Cependant, compte tenu d'une très forte hostilité locale au projet, il a étudié les moyens alternatifs permettant de protéger la zone contre les inondations.

J'ai demandé à un spécialiste de la sécurité civile d'élaborer un rapport destiné au Gouvernement et à l'E.P.A.L.A., sur les moyens qu'il conviendrait de mettre en œuvre si le barrage n'était pas réalisé. En effet, si le Gouvernement envisage de ne pas construire le barrage de Serre-de-la-Farre, il prend très au sérieux la sécurité, c'est-à-dire la protection contre les inondations. C'est pourquoi, j'ai considéré qu'il fallait fonder notre décision sur des raisons scientifiques précises.

En ce qui concerne le barrage de Chambonchard, les résultats des études montrent qu'une retenue dans la haute vallée du Cher est nécessaire. Les agriculteurs en ont besoin et la ville de Montluçon souhaite une protection supplémentaire ; elle l'aura. Néanmoins, après étude des besoins en eau, nous nous sommes aperçus que le projet était vraisemblablement surdimensionné et nous en avons retenu une autre solution, au demeurant élégante et meilleure pour la protection contre les inondations : la multiplication par trois de la capacité d'un ouvrage existant, en le reconstruisant - il s'agit de Rochebut. Electricité de France doit nous indiquer rapidement ce qu'il convient de faire pour multiplier ainsi par trois la capacité de ce barrage.

Quant à Naussac II, le Gouvernement n'émet aucune objection contre sa réalisation. Il s'agit d'accroître la capacité de Naussac afin de soutenir l'étiage de l'Allier et, éventuellement, du reste de la vallée de la Loire.

De même, le Gouvernement ne voit aucun obstacle à la construction d'un ouvrage de régulation, le Veudre, qui doit éviter les crues excessives, en conjonction, de l'Allier et de la Loire au Bec d'Allier. La seule difficulté technique réside dans la définition exacte de la notion de crue excessive. Jusqu'où voulons-nous aller ? Des discussions sont engagées pour déterminer l'impact précis de cet ouvrage de régulation.

Voilà, très précisément, où nous en sommes. Gardons-nous des rumeurs. Les réalités scientifiques, un regard nouveau, la concertation locale et la volonté collective devraient nous donner le plus beau des projets pour le plus beau des fleuves. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en revenons au groupe communiste.

IMPLANTATION DU T.G.V. EN FRANCE ET DANS LE MONDE

M. le président. La parole est à M. Fabien Thiérmé.

M. Fabien Thiérmé. Le T.G.V. est devenu, à travers le monde, le symbole du savoir-faire français. Le contrat que le groupe Alstom vient d'obtenir pour équiper l'Etat du Texas, aux Etats-Unis, d'un système de train à grande vitesse confirme la reconnaissance de ce savoir-faire dans le domaine de l'industrie ferroviaire.

Elu du Valenciennais, véritable berceau de cette industrie, je me réjouis de cette commande qui s'ajoute à celles enregistrées ces derniers mois.

Cette relance des activités montre quelle aberration ce fut de supprimer plus de 12 000 emplois dans cette industrie. En 1988, le ministre Chérèque ne déclarait-il pas : « L'industrie ferroviaire est une industrie du passé, elle n'a plus d'avenir » ?

L'action menée par les salariés, par leurs familles, par la population et les élus pour conserver notre potentiel était et reste bien légitime. C'est pourquoi, avec mes amis, nous y avons participé et l'avons soutenue. Elle n'a pas été vaine.

Aussi, aujourd'hui, devant les besoins et les commandes qui se présentent, est-il indispensable d'embaucher sur l'ensemble des sites concernés, particulièrement aux A.N.F. Crespin, à la C.I.M.T.-Marly, à Marly-Industrie, à Valdune et je ne saurais trop insister sur la proposition faite dernièrement par mes amis Alain Bocquet, Georges Hage et René Carpentier, de rouvrir le site d'Alsthom à Raismes.

Personne ne comprendrait en effet qu'Alsthom, qui a profité d'énormes fonds publics pour le projet T.G.V., notamment au travers des programmes S.N.C.F., n'assure pas toutes les retombées possibles du marché qui s'ouvre aux États-Unis au profit de notre économie, notamment en matière de création d'emplois.

Cette exigence s'ajoute à la nécessité de mobiliser toute la capacité de production de notre industrie du ferroviaire, afin de faire face, dans les meilleures conditions possibles, aux besoins qui s'expriment non seulement en France et en Europe, mais aussi dans le monde entier. C'est une occasion qui s'offre à nous de muscler notre industrie. Le Gouvernement va-t-il cependant la saisir ?

Les ouvriers, employés, cadres et techniciens qui ont été licenciés doivent retrouver sans tarder leur poste de travail. Nos jeunes doivent être formés aux nouvelles technologies et il faut transformer les emplois précaires en emplois stables et durables. Les salaires doivent être révisés à la hausse et les conditions de travail restent à améliorer. Voilà des propositions qui visent tout simplement à redonner à notre industrie ferroviaire la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Elles complètent celles concernant la nécessité de faire jouer au réseau T.G.V. un rôle de complémentarité avec les transports collectifs régionaux afin de permettre à tous d'accéder aux modes de transport modernes.

Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, le tracé du T.G.V. doit se faire en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Le Gouvernement a les moyens, tant politiques que financiers, de répondre à ces aspirations et à celles exprimées, en ce moment même par les cheminots de la gare Saint-Charles à Marseille, par les agents de conduite de la gare Blancarde, mais aussi à Saint-Etienne, à Montchanin et à Montrouge.

En conclusion, quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour faire avancer ces dossiers dans le bon sens ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Monsieur le député, il est de tradition qu'un ministre se déclare heureux de devoir répondre à la question posée. Comme je n'ai pas encore eu le loisir de sacrifier à cette tradition, je suis content d'en avoir maintenant l'occasion.

En effet, si les questions posées dans cet hémicycle le mercredi après-midi, portent - cela est peut-être normal - le plus souvent sur des domaines où se posent des problèmes, votre question concerne un secteur qui va bien.

M. Emmanuel Aubert. C'est un cas exceptionnel !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Je vous en remercie, d'autant plus que si une telle question avait été posée par un membre du groupe socialiste, certains auraient pu prétendre qu'elle avait été « arrangée » pour faire plaisir au ministre... La question venant de vous, nul ne peut évidemment penser une chose pareille. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Eric Raoult. C'est pareil !

M. Jean-Claude Lefort. Vous allez relancer des spéculations !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Le T.G.V., monsieur le député, est désormais bien implanté dans notre pays. Il connaît un grand succès et de nouvelles liaisons sont à l'étude, sur le détail desquelles je ne reviens pas.

M. Philippe Séguin. A l'Est ?

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Le T.G.V. est un succès à la fois technologique, commercial et financier, je tiens à le rappeler dans cet hémicycle.

Vous reconnaîtrez avec moi que, depuis longtemps, les gouvernements n'ont pas ménagé leurs efforts en sa faveur. Je tiens à le souligner, car il est trop fréquent que l'on brocarde l'action publique dans cet hémicycle à l'occasion tant des questions du mercredi que de bien d'autres débats. Rien n'est trop virulent pour décrire les catastrophes que provoque l'intervention de l'Etat, notamment dans le secteur public. Je pense en particulier aux députés siégeant à droite qui affirment volontiers que lorsque l'Etat intervient dans un domaine, la situation s'y dégrade rapidement, quand ils ne vont pas plus loin ! Il ne faudrait pas que l'Etat intervienne, le secteur public serait à jeter à l'encan et la meilleure politique possible serait la privatisation.

En l'occurrence, nous avons l'exemple d'une intervention de l'Etat qui a été bien menée pendant de nombreuses années : elle a abouti aux succès que chacun se plaît désormais à souligner.

En France, le T.G.V.-Sud-Est fonctionne à la satisfaction générale. Le T.G.V.-Atlantique vient d'être lancé et les travaux de la ligne qui va desservir le Nord, par le tunnel sous la Manche, puis la Grande-Bretagne sont engagés.

M. Jean-Jacques Weber. Et le T.G.V.-Est ?

M. Aloyse Warhouver. Il faut y penser !

M. Jean-Marie Caro. Et l'Est, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Je vais y venir. Pour l'instant je parle de ce qui existe.

Le groupe Alsthom a bénéficié d'une commande de cent rames à double niveau. Cela représente un montant de l'ordre de 10 milliards de francs, ce qui assure, vous le voyez, de nombreuses heures de travail pour un certain temps.

M. Fabien Thiéomé. Il faut réembaucher !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Néanmoins, chacun comprend que tout n'est pas encore fait. Ainsi, le 14 mai dernier, le schéma directeur des liaisons à grande vitesse a été adopté par le Gouvernement. Il prévoit quelque 4 700 kilomètres de T.G.V. sur le territoire national, vers l'Est, je vous rassure, mais aussi vers bien d'autres directions. Ce schéma correspond à un maillage du territoire national dont vous accepterez de reconnaître qu'il n'est pas négligeable.

M. Jean-Marie Caro. Il n'est pas programmé !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Mon département ministériel ne s'intéresse pas au T.G.V. uniquement en raison de son implantation française - sinon cela relèverait surtout de mon collègue chargé des transports - ou à cause de son aspect industriel, mais essentiellement pour l'intérêt qu'il présente en matière de commerce extérieur.

Après, il faut bien le reconnaître, des démarrages assez longs, en dépit des efforts des industriels et de la puissance publique, nous enregistrons désormais des succès notoires. Le premier a résulté, en 1989, en Espagne, d'une coopération intéressante avec ce pays. Tel sera encore le cas avec la Grande-Bretagne et la Belgique, par le biais du T.G.V.-Transmanche et chacun a présent à l'esprit le succès enregistré tout récemment avec l'adoption par le consortium américain, pour la ligne texane, de notre T.G.V. Comme c'est le cas sur presque tous les marchés, il était en concurrence avec l'I.C.E. allemand, mais pas avec le Shinkansen japonais, comme cela arrive parfois.

Si nous l'avons emporté, monsieur le député, - je tiens à appeler votre attention sur ce point - c'est, certes, parce que la technologie en est éprouvée, parce qu'existent la référence de la S.N.C.F. en France et l'exemple espagnol, mais aussi parce que nous étions compétitifs. Il convient en effet de garder à l'esprit que si nous voulons que d'autres marchés s'ouvrent - je vais les évoquer dans un instant - le T.G.V. doit rester un produit à la fois technologiquement meilleur que les autres et compétitif économiquement.

Tel doit être le cas sur tous les marchés que nous avons devant nous, notamment en Corée du Sud et à Taïwan. En Corée du Sud, l'affaire est déjà bien engagée, l'appel d'offres devant intervenir bientôt. Dès qu'il sera public, le T.G.V.

français pourra y répondre et j'ai bon espoir qu'il l'emporte à nouveau, comme cela a été le cas aux Etats-Unis, sur ses concurrents allemand et japonais. Cependant le succès tiendra non seulement à des raisons technologiques, et probablement pas à je ne sais quelle affection spécifique qui conduirait les Coréens à préférer un produit français à un produit allemand ou japonais, mais également au fait que le coût de l'opération le rendra parfaitement compétitif.

A Taïwan, le projet est un peu plus éloigné. Je pense que l'appel d'offres ne se fera qu'en 1992. Mais les mêmes considérations peuvent être mises en avant : au-delà des compétences technologiques nous n'emporterons ces marchés que parce que l'entreprise sera compétitive.

J'en viens au fond de votre question : faut-il réembaucher ? Outre que la décision est de la responsabilité de l'entreprise et pas de l'Etat, gardons à l'esprit qu'il faut des entreprises qui soient compétitives et que nous ne pouvons transformer des entreprises qui fonctionnent en ateliers nationaux. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) Ce n'est certes pas votre proposition.

Il reste que l'Etat doit intervenir et il est intervenu pour ce qui le concerne à de très nombreuses reprises sur ce dossier. C'est notamment grâce à l'action publique que la France peut s'enorgueillir d'un tel succès, mais la gestion de l'entreprise doit rester entre les mains de sa direction.

Nous devons tous reconnaître que, jusqu'à maintenant, cette gestion n'a pas nui aux produits qu'elle mettait sur le marché. Nous devons tous nous en féliciter et espérer que les contrats à venir, français et internationaux, permettront à cette entreprise d'embaucher plus de salariés - ouvriers, employés, cadres - qu'elle n'en a aujourd'hui. Mais cela doit se faire au rythme de ses marchés. Ayons confiance dans la société, comme celle-ci a confiance dans l'Etat pour la soutenir sur tous les marchés. L'Etat l'a fait dans le passé. Il continuera à le faire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures vingt.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Jean Auroux.

M. Jean Auroux. Monsieur le président, le groupe socialiste souhaite une suspension de séance d'un quart d'heure.

M. le président. La suspension est de droit.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

3

RÉFORME HOSPITALIÈRE

Suite de la discussion, en nouvelle lecture, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi portant réforme hospitalière (nos 2093, 2123).

APPLICATION DE L'ARTICLE 44, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé. Monsieur le président, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, je demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur les articles et sur les amendements dont je vais communiquer la liste à l'Assemblée, ainsi que sur l'ensemble du projet de loi.

Cette liste est la suivante :

Article 1^{er} A modifié par les amendements suivants :

Article L. 710-2, amendement n° 119 ;

Article L. 710-4, amendement n° 1 modifié par le sous-amendement n° 93 ;

Article L. 710-5, amendement n° 2 ;

Article L. 710-6, amendement n° 3.

Article 1^{er} modifié par les amendements suivants :

Article L. 711-1, amendement n° 4 ;

Article L. 711-4, amendements nos 81, 5 et 6 ;

Article L. 711-7, amendements nos 7, 8, 9, 10 et 11 ;

Article L. 711-8, amendements nos 12 et 13.

Article 2 modifié par l'amendement suivant :

Article L. 711-15, amendement n° 14.

Article 3 modifié par les amendements suivants :

Article L. 712-1, amendements nos 15 et 16 ;

Article L. 712-2, amendements nos 17 et 18 ;

Article L. 712-4, amendement n° 19 ;

Article L. 712-5, amendement n° 20 ;

Article L. 712-6-1, amendement n° 21 ;

Article L. 712-10, amendement n° 22 ;

Article L. 712-11, amendement n° 23 ;

Article L. 712-12-1, amendement n° 24 ;

Article L. 712-14, amendement n° 25 modifié par les sous-amendements nos 103, 104, 105 et 106 ;

Article L. 712-15, amendement n° 26 ;

Article L. 712-16, amendements nos 27 et 28 ;

Article L. 712-17, amendement n° 29 ;

Article L. 712-18-1, amendement n° 30.

Article 5.

Article 7 modifié par les amendements suivants :

Article L. 714-1, amendements nos 31 et 84 ;

Article L. 714-2, amendements nos 85, 33, 34, 86, 35 et 36 ;

Article L. 714-3, amendements nos 37 et 87 ;

Article L. 714-4, amendement n° 38 ;

Article L. 714-5, amendement n° 88 rectifié ;

Article L. 714-5-1, amendement n° 40 ;

Article L. 714-7, amendements nos 107, 41, 42, 43, 44 et 45 ;

Article L. 714-8, amendement n° 46 ;

Article L. 714-11, amendement n° 48 ;

Article L. 714-12, amendement n° 49 ;

Article L. 714-13, amendement n° 50 ;

Article L. 714-16, amendements nos 51, 52, 89, 53 et 54 rectifié ;

Article L. 714-17, amendement n° 55 modifié par le sous-amendement n° 128, amendements nos 56 et 57 ;

Article L. 714-20, amendement n° 58 ;

Article L. 714-21, amendement n° 59 modifié par le sous-amendement n° 108, amendement n° 60 ;

Article L. 714-24, amendements n° 90, n° 61 modifié par le sous-amendement n° 109, amendement n° 62 ;

Article L. 714-25, amendement n° 63 modifié par le sous-amendement n° 110 ;

Article L. 714-25-1, amendement n° 113 ;

Article L. 714-26, amendement n° 127 ;

Article L. 714-26-1, amendement n° 82 ;

Article L. 714-27, amendement n° 91.

Article 9.

Article 10 modifié par les amendements suivants :

Article L. 715-6, amendement n° 64 ;

Article L. 715-8, amendements nos 65, 66 et 111.

Article 11.

Article 12 modifié par les amendements suivants :

Article L. 716-1, amendement n° 67 ;

Article L. 716-2, amendement n° 68.

Article 14 modifié par l'amendement n° 69 ;

Article 15.

Article 17.

Article 18 modifié par l'amendement n° 71.

Article 20.

Article 21 modifié par les amendements nos 112 et 92.

Article 21 bis modifié par l'amendement n° 72.

Article 22.

Article 23 modifié par l'amendement n° 126.

Article 23 bis modifié par l'amendement n° 73.

Article 23 ter rétabli par l'amendement n° 74.

Article 24.

Article 25.

Article 25 bis A modifié par l'amendement n° 75.

Article 25 bis.

Article 25 ter rétabli par l'amendement n° 76

modifié par le sous-amendement n° 94.

Article additionnel après l'article 27 résultant de l'amendement n° 77.

Article 28 modifié par l'amendement n° 95.

Vote sur l'ensemble

M. le président. Nous en arrivons aux explications de vote.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean-Yves Chamard, qui dispose de cinq minutes.

M. Jean-Yves Chamard. Je ne dépasserai pas les cinq minutes qui me sont imparties, monsieur le président.

Monsieur le ministre délégué à la santé, monsieur le ministre des relations avec le Parlement, mes chers collègues, le groupe du Rassemblement pour la République votera contre ce projet de loi, qui ne répond d'aucune manière aux inquiétudes qui s'expriment actuellement avec force dans le monde de la santé, et tout d'abord dans celui de l'hôpital – plus particulièrement de l'hôpital public, qui est au bord de la désespérance.

L'hôpital public attendait une grande loi, qui lui redonne l'espoir et la volonté d'affronter la fin de cette décennie. Mais le projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui ne répond pas à cette espérance.

Les lois hospitalières se sont succédé au rythme d'une tous les vingt ans. Nous attendions cette grande loi.

M. Guy Bêche. Mais c'est une grande loi !

M. Jean-Yves Chamard. Or nous aurons une petite, une toute petite loi.

Ce projet ne répond pas non plus à l'inquiétude de l'hospitalisation privée, que vous avez attaquée au fil des projets – D.M.O.S. après D.M.O.S., réforme hospitalière après d'autres textes. Certes, vous ne l'avez pas attaqué seul : la sécurité sociale et la Caisse nationale d'assurance maladie elles-mêmes ont mis en difficulté l'hospitalisation privée par des mesures malencontreuses. En tout cas, la réforme hospitalière ne répond pas non plus à leur attente.

Au-delà de l'hôpital, au-delà des cliniques privées, c'est l'ensemble du monde de la santé qui est aujourd'hui en émoi. La semaine dernière – mardi précisément – 120 000 personnes ont défilé dans les rues de Paris. Si autant de professionnels de santé se sont réunis, monsieur Durieux, c'est que la politique socialiste que vous avez menée avec l'ancien ministre, M. Evin, et que vous mènerez sans doute demain avec le nouveau ministre, M. Bianco – même si nous ne l'avons pas encore entendu beaucoup s'exprimer sur ces sujets – leur fait craindre le pire.

Les Français sont très attachés à leur système de santé : libre choix du médecin par le malade, libre choix de la prescription par le médecin, possibilité pour le malade d'opter pour l'hôpital public ou pour l'hôpital privé.

Il aurait été possible, dans les différentes lois que nous avons examinées, en particulier dans cette loi hospitalière, d'aller de l'avant, d'unifier par le haut les systèmes de financement du public et du privé, et de s'orienter vers un système de facturation par pathologie ou par groupe de pathologies.

Au lieu de cela, vous avez inventé un système technocratique, qui – nous vous l'avons répété plusieurs fois – ne va pas du tout dans le sens souhaité par les uns et par les autres.

Pour toutes ces raisons, et parce que les Français n'acceptent pas la façon dont le parti socialiste conduit aujourd'hui les affaires de la France, ni dans le domaine de la santé, ni dans d'autres domaines – ils le disent de plus en plus nette-

ment, dimanche après dimanche, à l'occasion d'élections partielles –, le groupe du Rassemblement pour la République s'opposera au projet de réforme hospitalière. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Gilbert Millet.

M. Gilbert Millet. Monsieur le ministre, à travers ce débat sur la réforme hospitalière, comme dans les luttes qui sont aujourd'hui menées dans les hôpitaux, les maternités, les laboratoires et les cliniques, une question majeure nous est posée : quelle politique de santé notre pays a-t-il le devoir, l'intérêt économique et les moyens de conduire, afin que chacun de nos concitoyens soit assuré de trouver partout des soins de qualité, satisfaisant à ses immenses et légitimes besoins de santé ?

Se retrouvant en cela d'accord sur le fond avec la droite, le Gouvernement y a apporté ses réponses. Elles consistent à restreindre les dépenses de santé qui sont remboursées, à encadrer totalement pour cela l'ensemble des structures et des personnels de santé, à faire de ce formidable besoin, de cet enjeu de société un marché lucratif pour le capital financier européen.

De la carte sanitaire aux multiples décrets, tout un verrouillage est mis en place qui placera à terme tout le paysage sanitaire et social de notre pays sous la double obligation de réduction et de financiarisation qui reléguera les acteurs et les professionnels de santé au rang d'otages-acteurs de la rentabilité.

Dans cette voie de la régression, le groupe communiste confirme sa décision de ne pas vous suivre. Il souhaite, au contraire, œuvrer pour la satisfaction des besoins, qui doit constituer le seul postulat d'une politique novatrice de la santé, dégager les moyens financiers dont notre pays a besoin pour sa mise en œuvre, faire de la démocratie l'élément moteur de cette politique nouvelle et opérer un rassemblement qui permette d'en assurer l'émergence. C'est à ces luttes qu'il accorde son soutien. Il votera donc contre votre projet de loi portant réforme hospitalière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le groupe Union pour la démocratie française votera contre ce projet de loi, pour des raisons évidentes.

A la limite, je n'aurais même pas besoin de les rappeler. Il suffisait de voir les 100 000 personnes qui défilaient il y a quelques jours dans Paris, d'écouter leurs inquiétudes et leurs angoisses pour comprendre que le projet de loi qui va être mis au vote aujourd'hui et les projets de loi qui seront soumis à notre Assemblée dans les jours qui viennent ne répondent à l'attente ni des professions de santé ni des patients – je dirai même qu'ils ne répondent pas à l'attente des Français.

On nous avait promis qu'avec la C.S.G. il y aurait demain un apurement des comptes de la sécurité sociale, une stabilisation des dépenses et des cotisations maladie. Or, voici quelques jours, le Gouvernement a pris la décision d'augmenter la cotisation maladie de 0,9 p. 100. Vous comprendrez que cette politique erratique ne puisse avoir notre soutien.

Je ne parlerai pas de la réforme du système de santé puisque nous aurons l'occasion de le faire lors de la discussion du D.M.O.S. Je me bornerai à traiter de la réforme hospitalière.

Lorsque vous avez été nommé, monsieur le ministre délégué à la santé, nous avons eu de grands espoirs. Nous avons pensé que vos sentiments décentralisateurs et votre attachement au principe de subsidiarité allaient prévaloir et que nous nous dirigerions vers une véritable réforme hospitalière, telle que nous la souhaitions, en tant que présidents de centre hospitalier, membres de conseil d'administration, professionnels de santé ou simples patients.

Au lieu de cela, on a mis en place un système d'inspiration technocratique qui prend ses racines dans une prétendue déconcentration, mais qui, en fait, ne permettra pas aux hôpitaux de relever les nouveaux défis.

C'est la raison pour laquelle – et bien à regret – nous ne voterons pas votre texte.

Nous aurions souhaité une véritable décentralisation, avec une responsabilisation des acteurs. Le groupe U.D.F. avait déposé une proposition de loi en ce sens. Cette proposition avait été étudiée par un certain nombre de responsables - directeurs d'hôpital, membres de conseil d'administration, professionnels de santé.

Je suis convaincu qu'une discussion commune sur cette proposition et ce projet aurait enrichi le débat.

Je constate une fois de plus que les propositions de loi sont écartées et que seuls les projets de loi sont débattus. Celui-ci n'apporte nullement la réforme qu'attendent les Français. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher, pour le groupe de l'Union du centre.

M. Jean-Pierre Foucher. Au cours de cette longue discussion, le groupe de l'Union du centre avait présenté un certain nombre d'amendements qui tendaient à atténuer un peu une planification beaucoup trop rigide et à tenir compte de l'importance des cliniques pour leur représentation au sein des commissions. Ces amendements n'ont pas été retenus.

Nous avions espéré que le texte du Sénat serait pris en considération par la commission mixte paritaire et finalement retenu par l'Assemblée. Malheureusement, la C.M.P. a échoué.

C'est très regrettable, car il faut, pour les hôpitaux un texte. Celui qui nous est soumis ne répond pas à l'attente ni des personnels hospitaliers, ni des malades.

Aussi, comme je l'ai dit hier soir, le groupe de l'Union du centre votera contre ce texte. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française, et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Charles Millon. Monsieur le président, je demande une suspension de séance d'un quart d'heure, pour réunir mon groupe.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue pour un quart d'heure.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq, est reprise à dix-huit heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. le ministre délégué à la santé. Monsieur le président, je souhaite que l'Assemblée passe au vote dans les conditions que j'ai indiquées tout à l'heure.

M. le président. Je rappelle que le Gouvernement demande à l'Assemblée de se prononcer par un seul vote sur les dispositions dont la liste a été communiquée ainsi que sur l'ensemble du projet de loi, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution.

Je suis saisi de demandes de scrutin public par les groupes du Rassemblement pour la République, socialiste, communiste et Union pour la démocratie française...

M. Jean-Yves Chamard. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Chamard.

M. Jean-Yves Chamard. Au nom de groupe du R.P.R., je m'étonne de la disparition de certaines clés...

M. François d'Aubert. Celle de M. Peretti della Rocca a disparu !

M. Jean-Yves Chamard. ...notamment celle de M. de Peretti della Rocca qui était là, il y a une heure.

M. Alain Calmat, rapporteur. Et alors ? Qu'est-ce que cela signifie ?

M. Jean-Yves Chamard. Monsieur le président, notre collègue a laissé des consignes très claires de vote contre !

Ces conditions de travail sont scandaleuses ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Calmat, rapporteur. Mais nous n'avons pas cette clé !

M. Jean-Yves Chamard. Je demande donc, au nom de mon groupe, une suspension de séance d'un quart d'heure, car il faut savoir où est passée la clé de M. de Peretti della Rocca. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Calmat, rapporteur. Elle est dans votre poche !

M. le président. Mes chers collègues, gardez votre calme !

Cela dit, monsieur Chamard, ce n'est certainement pas le rôle des services de l'Assemblée que de s'occuper de cela !

Il y a déjà eu deux suspensions de séance. Cependant, je suis prêt à vous en accorder encore une de cinq minutes.

M. Jean-Yves Chamard. Un quart d'heure !

M. le président. Il ne faut pas jouer la montre.

M. Edmond Alphandéry. Les suspensions sont de droit !

M. le président. Pas éternellement !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Le vote a été annoncé !

M. le président. Les suspensions de séance sont de droit pour réunir son groupe. Or vous l'avez déjà fait, monsieur Chamard ?

M. Jean-Yves Chamard. Non pas le groupe du R.P.R. !

M. le président. Je veux bien vous donner cinq minutes. *(Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures quinze, est reprise à dix-huit heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

Rappel au règlement

M. Charles Millon. Rappel au règlement !

M. le président. La parole est à M. Charles Millon, pour un rappel au règlement.

M. Charles Millon. Cette séance a été reprise dans des conditions étonnantes, voire extraordinaires.

Certains de mes collègues ont émis des réserves à propos de méthodes sur lesquelles je ne reviendrai pas. Je ne reviendrai pas non plus sur le fait que des clés ont disparu en une heure...

Mme Martine David. « Des » clés ? Lesquelles ?

Un député du groupe socialiste. Un trousseau ?

M. Charles Millon. J'ai dit des clés ! Je ne veux d'ailleurs pas en faire un sujet de querelle mais je vous rappelle, monsieur le président, que nous avons déjà soulevé la question des pouvoirs en conférence des présidents : qui doit être porteur des pouvoirs ? Vous nous aviez dit solennellement que vous étiez attaché à la notion de groupe, et que chaque président de groupe devait être responsable des pouvoirs de son groupe.

Reste la question des non-inscrits : qui peut se charger de leurs pouvoirs ? Dans leur cas, je pense qu'une personne au-dessus de tout soupçon peut en prendre la responsabilité le président de l'Assemblée ou le président de séance.

Afin que tout soit clair pour le vote qui va intervenir, je demande, au nom des groupes du R.P.R., de l'U.D.C. et U.D.F., l'application de l'article 61, alinéas 2 et 3, du règlement.

M. le président. C'est-à-dire que vous demandez la vérification du quorum ?

M. Charles Millon. Exactement !

M. le président. Je suis saisi par le président du groupe Union pour la démocratie française d'une demande, faite en application de l'article 61 du règlement, tendant à vérifier le quorum avant de procéder au vote sur le projet de loi.

Le vote est donc réservé dans l'attente de cette vérification qui aura lieu dans l'hémicycle.

Je vais suspendre la séance, qui sera reprise à dix-huit heures quarante.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-cinq, est reprise à dix-huit heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Le bureau de séance constate que le quorum n'est pas atteint.

Conformément à l'alinéa 3 de l'article 61 du règlement, je vais lever la séance et le vote sur le projet de loi portant réforme hospitalière est reporté à la prochaine séance, qui ne pourra avoir lieu avant dix-neuf heures quarante-cinq.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la santé. Monsieur le président, je souhaite que la prochaine séance ait bien lieu à dix-neuf heures quarante-cinq.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. En conséquence, à dix-neuf heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi portant réforme hospitalière.

Déclaration du Gouvernement sur les conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire, et débat sur cette déclaration.

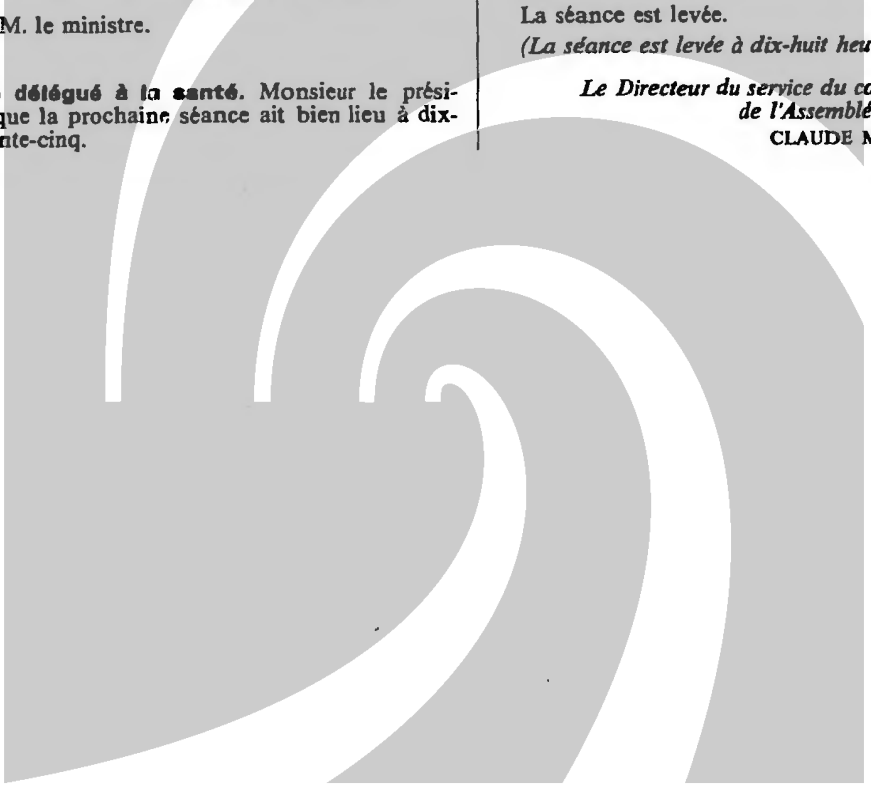
Ce soir, à vingt et une heure trente, quatrième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la troisième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER*



LuraTech

www.luratech.com